

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 31^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 5 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1970 (Deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3343).

Équipement et logement (tourisme).

MM. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Valleix, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Anthonioz, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et du logement.

MM. d'Ornano, Alduy, Bozzi, Barel, Peizerat, Olivier Giscard d'Estaing, Poncelet, Planeix, Renouard, Camille Petit, Fontaine, Privat.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3361).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

EQUIPEMENT ET LOGEMENT (TOURISME.)

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'équipement et du logement (section tourisme).

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 40 minutes ;

Commissions, 25 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 35 minutes ;

Républicains indépendants, 1 heure ;

Socialiste, 30 minutes ;

Communiste, 0 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Louis Sallé, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les problèmes soulevés par le développement du tourisme sont d'une telle importance que j'avais réclamé, l'an dernier, la création d'un ministère du tourisme et des loisirs.

C'est pourquoi je tiens à dire combien est grande ma satisfaction de voir réapparaître un secrétariat d'Etat au tourisme. L'Assemblée, qui avait bien voulu m'apporter alors son appui, partage sans doute mon sentiment.

J'ajouterais cependant, à titre tout à fait personnel, que j'aurais souhaité un éventail plus large de vos attributions, monsieur le secrétaire d'Etat. Je regrette, en particulier, que l'organisation des loisirs ne relève pas de votre compétence.

Il en a été décidé autrement puisque c'est la tâche désormais de M. Comitì, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,

chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont la compétence et le dynamisme sont bien connus.

Il n'en demeure pas moins que des solutions concrètes à cet important problème ne seront trouvées que s'il existe une collaboration étroite entre vos deux secrétariats d'Etat. C'est pourquoi je la souhaite fructueuse et efficace.

Ajouterai-je encore que votre présence à la tête du secrétariat d'Etat au tourisme a fait naître beaucoup d'espoir et réjouit vos nombreux amis auxquels je me flatte d'appartenir ?

Vous avez été, dans cette Assemblée et à la commission des finances, un défenseur ardent et éclairé du tourisme national et international. Nul n'était mieux qualifié que vous pour en accélérer le développement. Vous en connaissez les lacunes pour les avoir dénoncées, vous connaissez les solutions pour les avoir proposées.

Aussi, aujourd'hui, votre responsabilité est-elle grande. Nous savons que vous avez la volonté de réussir. Nous souhaitons que vous en ayez les moyens.

Le budget du tourisme pour 1970 est en diminution par rapport à celui de 1969, mais cette diminution n'est qu'apparente. En effet, les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation, 28.705.000 francs contre 28.224.000 francs, et si les crédits de paiement sont terriblement réduits, 1.300.000 francs contre 6.750.000 francs, en revanche, les reports de crédits afférents aux années précédentes sont tels que l'exécution des investissements ne devrait guère en souffrir.

Cela est remarquable si l'on veut bien considérer que, dans la plupart des budgets, cette année, les crédits d'investissement sont sensiblement réduits pour répondre aux exigences de la situation économique et financière.

Le rythme des réalisations ne sera donc pas réduit dans l'immédiat puisque le montant des crédits reportés d'une année sur l'autre excède le chiffre des autorisations de programme accordées pour chacune des années dernières.

Le montant des autorisations de programme est le même que l'an dernier et même légèrement supérieur si l'on y inclut les 10 p. 100 en attente au fonds d'action conjoncturelle.

Les équipements touristiques ne seront donc pas compromis, ils seront même plus importants en 1970 qu'en 1969 puisque la dotation du F. D. E. S. — le fonds de développement économique et social — augmente de 10 p. 100.

Par ailleurs, des opérations nouvelles intéressantes sont lancées pour la conquête des marchés extérieurs. Ces opérations sont gagees par des économies provenant essentiellement de l'étalement des recrutements et de la réduction des crédits affectés à la fourniture des moyens de propagande traditionnels. Aucun emploi nouveau n'est créé.

On voudra bien se rappeler que, l'an dernier, M. Chalandon nous avait fait part de son intention de confier à une agence étrangère notre propagande publicitaire car nos bureaux à l'étranger étaient mal préparés pour cette tâche. Trois millions de francs avaient été prévus à cet effet. Un contrat vient d'être signé dernièrement avec l'agence Ogilvy. Il prévoit une promotion des campagnes d'hiver 1969-1970, 1970-1971 et de la prochaine campagne d'été aux U. S. A., au Canada, en Angleterre et en Allemagne : 8 millions 500.000 francs seront ainsi dépensés dont trois millions de francs seront fournis par un report des crédits de l'an dernier. Par ailleurs, un million de francs sera confié à l'agence Havas et à Publicis pour une campagne de même type en Espagne, en Italie et en Scandinavie.

Votre rapporteur ne peut que se féliciter de cet esprit nouveau et il est persuadé que, dans les prochaines années, les étrangers viendront de plus en plus nombreux en France. Il s'en réjouit dans la mesure où le tourisme devient un élément important du commerce extérieur ou de l'équilibre extérieur des finances d'un Etat. Mais, dans le même temps, il ne peut manquer de s'en inquiéter. En effet, serons-nous en mesure de les accueillir comme il convient ? Pourrons-nous les loger convenablement et leur fournir le repos et les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre ? Cela n'est pas certain.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à évoquer deux problèmes intimement liés quoique très différents ; je veux parler de notre équipement hôtelier et de l'étalement des vacances.

Si nous faisons un rapide bilan des créations et des modernisations de chambres, selon les prévisions du V^e Plan, le résultat est assez satisfaisant. Cependant l'avenir doit être envisagé avec prudence. En effet, depuis quelques années, les hôteliers avaient la possibilité, s'ils créaient, agrandissaient ou modernisaient leur établissement, de bénéficier d'avantages non négligeables. Or des modifications sont intervenues et les conditions d'attribution de ces avantages font malheureusement l'objet de restrictions défavorables à la petite hôtellerie.

Pour tenir compte des besoins supplémentaires inhérents à la création des grands hôtels, vous avez obtenu que la dotation « tourisme » du F. D. E. S. soit majorée de 10 p. 100 en 1970. Elle passe ainsi de 300 millions à 330 millions de francs. C'est

encore insuffisant et, en tout état de cause, il importe que cette majoration soit reconduite l'année prochaine.

En effet, la commission des finances regrette que la modernisation et l'équipement des petites unités, qui de toute évidence ont besoin d'être poursuivis, soient sacrifiés au bénéfice des efforts, par ailleurs indispensables, consacrés au développement du tourisme de masse, c'est-à-dire à l'hébergement dans les grandes agglomérations.

Elle souhaite un allègement des conditions permettant d'obtenir la prime d'équipement pour les créations et les extensions d'hôtels et le maintien de cette prime après le 1^{er} janvier 1971, date prévue de sa suppression.

De même, la commission demande un réaménagement des prêts du F. D. E. S. actuellement très peu favorables à la petite et à la moyenne hôtellerie.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos soucis rejoignent ceux de la commission. Des améliorations sensibles en ce domaine sont urgentes. Le dossier est bon, il vous appartient de convaincre le ministre des finances. Je ne dis pas que ce sera facile, mais j'affirme que c'est indispensable.

Il est indispensable, en effet, d'augmenter notre capacité hôtelière, dans la mesure où nous faisons un effort pour inciter les étrangers à venir en France. Mais cela sera-t-il suffisant ? Sans aucune hésitation, je réponds : non !

Rien ne sera résolu tant que nous n'aurons pas trouvé une solution au problème crucial de l'étalement des vacances. Or il est incontestable que des vacances en août coûtent trop cher à la collectivité et ne donnent pas satisfaction aux vacanciers.

La France est-elle si riche qu'elle puisse se permettre de perdre une grande partie de sa production industrielle un mois par an ? En ce domaine, elle est très largement en tête des principaux pays européens, devançant l'Italie, alors que le Luxembourg a une production pratiquement stable. Est-il normal que les machines aient droit en France, comme les hommes, à quatre semaines de congés payés ?

Comment voulez-vous assurer la rentabilité des hôtels des régions côtières, alors qu'ils ne sont occupés que six semaines à deux mois par an, sinon en augmentant les prix et en diminuant les prestations, ce qui ne manque pas de contrarier les usagers ?

Comment voulez-vous satisfaire les vacanciers à la recherche de calme et de repos, alors qu'ils retrouvent les mêmes désagréments qu'ils viennent de quitter ?

Comment voulez-vous que notre infrastructure routière, déjà insuffisante, puisse supporter alors un trafic quatre à cinq fois supérieur à la normale ?

Il est bien d'autres questions que nous pourrions poser, mais à quoi bon, puisque chacun veut bien reconnaître qu'il « faut faire quelque chose ».

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut agir et agir vite, si nous voulons sauvegarder les régions côtières menacées d'asphyxie.

M. Dumas, avec courage et persévérance, avait proposé des solutions. Il avait surtout fait appel aux bons sentiments des uns et des autres. Les résultats n'ont pas répondu à son attente.

Faut-il employer d'autres méthodes ? Je n'en suis pas certain. Je suis frappé, au contraire, par le fait que 25 p. 100 des Français qui prennent leurs vacances en août pourraient très bien, sans inconvénient, les prendre à une autre période de l'année. Il importe donc de les convaincre que le mois d'août n'est pas nécessairement le meilleur moment pour passer des vacances calmes et reposantes et qu'ils pourraient, en dehors de ce mois maudit, bénéficier des mêmes avantages à des prix réduits.

En outre, il faut réexaminer les dates des vacances scolaires car il est vrai qu'elles constituent un obstacle sérieux à l'étalement des vacances. Avec votre collègue du ministère de l'éducation nationale, vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, envisager la possibilité de créer trois zones, ce qui permettrait d'échelonner les départs sur trois mois.

Par ailleurs, il conviendrait aussi de donner certains avantages à ceux qui accepteraient de partir en dehors des périodes de pointe : avantages fiscaux, tarifs préférentiels, primes, congés supplémentaires, que sais-je encore ? Vous disposez là de tout un arsenal d'incitations susceptibles de convaincre les plus réticents. Certes, de telles mesures seraient onéreuses, mais êtes-vous bien certain, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'en coûte pas davantage actuellement au pays ?

Epuisez toutes les possibilités qui vous sont offertes, car il importe de trouver une solution à cet irritant problème. Il doit être résolu et il le sera par la force des choses.

Je souhaite que vous y parveniez par la persuasion, sinon vous seriez amené, un jour ou l'autre, à prendre des mesures autoritaires souvent désagréables et toujours contestées.

Mesdames, messieurs, dans le temps qui m'est imparti pour présenter ce rapport, il ne m'est pas possible de vous parler du camping, du caravaning, des villages de vacances, de la

navigation de plaisance, de l'équipement de montagne et des opérations d'aménagement régional. En conséquence, je vous invite à vous reporter à mon rapport écrit dans lequel je traite toutes ces questions.

Avant de conclure, je voudrais préciser encore à l'Assemblée que, selon les premières estimations, l'année 1969 semble devoir être une bonne année touristique alors qu'en 1968 nous avions enregistré, pour des raisons bien connues, un déficit de 144 millions de dollars.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans un pays comme le nôtre, riche de son histoire et favorisé par la nature, le tourisme national et international peut et doit progresser. J'aimerais que tout le monde en soit bien persuadé, mais je n'en suis pas certain.

Pourtant le tourisme est un élément important dans le rétablissement de notre balance des paiements. Il convient de ne pas l'oublier. Il stimule l'économie de certaines régions particulièrement défavorisées; il favorise une industrie touristique en expansion. Autant de raisons qui militent en faveur de son développement.

Vous connaissez parfaitement le problème. Vous avez entre les mains des atouts importants; mais la partie ne sera pas facile à gagner. Il vous faudra beaucoup de patience; vous devrez briser certaines résistances et déployer beaucoup d'efforts. Mais nous avons confiance, car l'avenir appartient à ceux qui espèrent et à ceux qui entreprennent.

C'est sous le bénéfice de ces observations, mesdames, messieurs, que votre commission des finances vous demande d'adopter les crédits consacrés au tourisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Valleix, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Valleix, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ainsi que je l'indique dans le rapport que je présente au nom de la commission de la production et des échanges, trois constatations marquent l'examen du budget du tourisme pour 1970: le solde de la balance des paiements fort lourd pour l'année 1968, les exigences et les rigueurs du plan de redressement et la réapparition fort heureuse d'un secrétariat d'Etat au tourisme.

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des points soulevés dans l'avis de la commission. Je me contenterai d'exprimer quelques observations et d'aborder notamment les initiatives de promotion récemment prises, les difficultés budgétaires et financières particulièrement préoccupantes et les orientations qui paraissent devoir s'imposer pour la réussite d'une politique du tourisme véritablement cohérente.

Des initiatives ont été prises, et mon collègue M. Sallé vous rappelait à l'instant les initiatives de promotion en direction de l'étranger.

Le tourisme concerne de nos jours 24 millions de Français. Sur ce nombre, 20 millions passent leurs vacances en France et 4 millions se rendent à l'étranger.

En 1966, le chiffre d'affaires de l'industrie touristique s'est élevé, taxes incluses, à 17,42 milliards de francs.

C'est une main-d'œuvre de 550.000 personnes qui vit du tourisme, soit environ 2,7 p. 100 de la population active.

A l'instant, M. le rapporteur de la commission des finances soulignait la dégradation de la balance des paiements en matière touristique, puisque depuis 1964, cette balance est malheureusement négative. Outre l'année 1966, où la balance fut légèrement excédentaire, nous nous retrouvons depuis plusieurs années sur une pente défavorable.

Un effort de promotion doit être entrepris. C'est vrai. Il est engagé, et il y a tout lieu de s'en réjouir.

C'est du moins l'avis de la commission de la production et des échanges. Deux directions sont données à cet effort.

En ce qui concerne l'étranger, une expérience est en cours: il s'agit du contrat avec l'agence américaine *Ogilvy and Mather*. Il a été passé, je crois, dans des conditions assez difficiles car la France se trouvait en concurrence avec d'autres pays. Par conséquent, le fait qu'elle ait pu l'emporter est sans doute un élément positif pour la conquête touristique.

Je ne reviens pas sur le détail des opérations qui ont déjà été précisées. Je tiens seulement à indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que, autant la commission s'en réjouit, autant elle croit opportun que votre département soit particulièrement attentif à l'exécution du contrat, aussi bien dans sa première phase que dans son développement ultérieur, afin que cette initiative originale porte les meilleurs fruits.

Cette action devrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de nos bureaux à l'étranger. Je crois opportun — c'est également un vœu de la commission — que les bureaux concernés par le développement de cette opération, c'est-à-dire ceux qui sont situés aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale, reçoivent entre autres directives

celle de travailler en parfaite coopération avec les organismes de cette agence.

Un effort de promotion est également engagé en France, il est bon de le rappeler. Il vise une diffusion de l'information aussi bien par les grands quotidiens, qui consacrent au tourisme une page hebdomadaire et qui ont reçu de vos services des dossiers d'information. De même — vous l'aurez noté, mes chers collègues — la télévision a diffusé un magazine d'information une fois par semaine ces derniers temps.

Cet effort doit être poursuivi. Il est indispensable de mieux informer nos propres concitoyens.

Une autre observation a été émise: l'activité des comités régionaux de tourisme et des délégations régionales mériterait une meilleure coordination.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, des directives précises seraient certainement bénéfiques pour les uns comme pour les autres et par conséquent pour le tourisme en général.

Pour conclure sur ce chapitre, je dirai que la réorganisation de la propagande en faveur du tourisme a conduit le Gouvernement à réduire les crédits affectés à la publicité-opérée par les méthodes traditionnelles et à augmenter ceux destinés aux opérations de promotion sur les marchés étrangers.

Ce qui me conduit naturellement à parler du budget et de chiffres... et aussi à exprimer nos inquiétudes en certains domaines très précis. Ces domaines ont déjà été évoqués par M. Sallé.

Ces préoccupations budgétaires et financières ressortent des chiffres du budget puisque sa diminution apparente, était-il précisé, serait de l'ordre de 14 p. 100. Il est vrai que cette apparence mérite un commentaire.

Les dépenses ordinaires sont en légère augmentation — nous en avons parlé — en fonction de la redistribution des crédits affectés à la publicité.

En revanche, la réduction des dépenses en capital est préoccupante en valeur absolue. En fait, vous nous le rappellerez vraisemblablement, il importe de tenir compte d'un reliquat de crédits de paiement de l'ordre de 10.700 millions de francs qui viendra s'ajouter aux 1.300.000 francs prévus.

Quoi qu'il en soit, il importe essentiellement, pour maintenir notamment l'effort en faveur du tourisme social, que le budget de 1971 marque un renforcement des moyens mis à votre disposition et spécialement pour le tourisme familial et le plein air.

Il est vrai que de nombreux ministères concourent à la mise en œuvre de la politique d'équipement touristique du territoire et fort heureusement: le ministère de l'intérieur, le ministère de l'agriculture, le ministère de la santé publique et, bien entendu, le ministère de l'équipement.

Le fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire apporte également une aide substantielle puisqu'elle s'élève, depuis 1965, à quelque 100 millions de francs.

Mais c'est de l'aide à l'hôtellerie qu'il convient surtout de parler. Cette aide revêt deux formes: les prêts du F. D. E. S. et la prime spéciale d'équipement hôtelier.

Je ne reviendrai pas sur ce que M. Sallé a déjà dit des prêts du F. D. E. S. si ce n'est pour souligner le bilan appréciable des efforts accomplis au cours du V^e Plan, grâce à cette aide: 32.335 chambres ont été créées et 35.230 ont été modernisées.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges éprouve la même inquiétude que la commission des finances devant les risques de restriction de ces prêts et notamment de la suppression, qui serait envisagée à compter du 1^{er} janvier 1971, des prêts de modernisation. D'autant que ces difficultés viendraient s'ajouter à l'augmentation des taux pratiqués. Ce qui compromettra la modernisation de l'industrie hôtelière traditionnelle qui, rappelons-le, représente encore l'infrastructure essentielle de l'équipement en France.

C'est pourquoi votre rapporteur tient à s'élever de façon très ferme contre le projet de suppression des prêts de modernisation et souhaite que les efforts que vous avez engagés auprès du ministère des finances soient couronnés de succès. L'ensemble du Parlement voudra sans doute s'associer à ce vœu.

On ne peut méconnaître la nécessité de créer de grands établissements. Nous approuvons entièrement sur ce point les initiatives du secrétariat d'Etat. Le nombre de nuitées par année et par chambre est à Paris — ce chiffre vous surprendra peut-être — de 510, c'est-à-dire que chaque chambre est occupée chaque jour par plus d'une personne, alors qu'il tombe à 287 dans la région Provence-Côte d'Azur et à 255 dans la région Rhône-Alpes. Je ne cite ces chiffres que pour souligner leur distorsion.

Ils montrent bien la nécessité de construire des hôtels à Paris. Et nous nous réjouissons que le concours du F. D. E. S. le permette.

Néanmoins, l'exécution du V^e Plan dans le secteur de l'équipement hôtelier est très variable. Si le degré de réalisation atteint 80 p. 100 pour les opérations de création ou d'agrandissement, il

n'est que de 45,3 p. 100 pour les opérations de modernisation. C'est pourquoi mon plaidoyer en faveur des prêts du F. D. E. S. est un plaidoyer en faveur de la petite et moyenne hôtellerie, mais aussi de l'activité hôtelière provinciale. Et je me permets de souligner cet aspect régional de l'aménagement du territoire.

La prime spéciale d'équipement hôtelier serait elle-même soumise à une nouvelle réglementation et, en fait, on s'acheminerait vers sa suppression à partir du 31 décembre 1970.

En raison du fait que l'équipement est très variable de région à région, la commission de la production a adopté des positions très fermes en demandant la prorogation de la prime spéciale d'équipement hôtelier au-delà du 31 décembre 1970 et l'accélération de la procédure d'octroi qui n'a permis la délivrance que de 13 primes en un peu plus d'un an, mais pour des sommes importantes, je l'admets.

De nombreux collègues ont déploré aussi que la carte géographique des dossiers retenus n'englobe pas la plupart des régions thermales, alors que le tourisme thermal connaît des vicissitudes.

Enfin la commission souhaite que la prime de développement hôtelier atteigne des taux analogues à ceux de la prime de développement industriel, soit 25, 15 ou 12 p. 100 suivant les régions, en cas de création d'établissements.

Telles sont les principales observations d'ordre strictement budgétaire et financier que je tenais à formuler.

Quelques orientations me semblent nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable politique touristique. En ce qui concerne les structures d'hébergement, le déroulement des projets de construction d'hôtels paraît satisfaisant, mais il serait opportun de veiller au déblocage des concours financiers et surtout à l'accélération de procédures administratives qui paraissent ralenties.

Quant à l'équipement des terrains de camping, il est nécessaire de réserver la priorité aux régions à forte densité touristique de manière que le camping « sauvage », souvent détestable dans ces régions, bénéficie d'améliorations.

Les villages de vacances et les maisons familiales se développent. Les centres de jeunes connaissent un grand succès. Les prévisions du Plan sont dépassées mais les besoins augmentent encore plus vite. Les auberges de jeunesse connaissent les pires difficultés. Je n'en vois pas la solution exacte, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je me permets de souligner qu'un taux d'occupation de 16 p. 100 pose à cette organisation un problème particulier auquel il convient d'apporter une solution particulière.

C'est dire qu'un gros effort reste à faire pour le tourisme de plein air et familial.

Sans m'arrêter sur les questions de créations de ports de plaisance et d'équipements en montagne qui progressent régulièrement, je voudrais insister sur un aspect méconnu du tourisme : le tourisme fluvial. Le tourisme fluvial en est encore en France à ses débuts. Nous disposons pourtant d'un des plus longs réseaux de voies navigables d'Europe : 3.700 kilomètres de rivières et 4.300 kilomètres de canaux. Ce réseau est pratiquement inutilisé. Il existe en Angleterre 40.000 bateaux évoluant sur les eaux intérieures tandis qu'en France le nombre des permis de navigation demandés depuis 1935 s'élève à moins de 11.000. C'est marquer et les possibilités qui s'offrent à nous et les insuffisances de l'organisation en ce domaine.

C'est pourquoi nous souhaiterions que tous les efforts d'incitation qui pourraient être entrepris par le Gouvernement, visant notamment à la prise en considération de cette forme de tourisme dans le VI^e Plan, soient engagés dès maintenant afin d'en favoriser le développement et d'éviter qu'il ne demeure, comme actuellement en France, que l'apanage d'initiatives étrangères.

La modernisation des professions touristiques est à l'ordre du jour. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez rappelé devant la commission les nécessaires concentrations qui s'effectuent et l'introduction de l'informatique dans cette branche d'activité. Cette nouvelle méthode de gestion du tourisme est internationale et l'introduction de l'informatique pose d'énormes difficultés aux agences et aux hôtels.

La solution est double. Il faut d'abord tendre vers la concentration des systèmes existants ou en voie de création — il en existe plusieurs, aussi bien à la S. N. C. F. qu'à Air France ou dans des organisations internationales — et, ensuite, que les agences de voyages et les hôtels acceptent de se grouper pour se munir collectivement de l'équipement électronique dont ils ont besoin. Il faut savoir que le coût d'un appareil dit « terminal » est de 30.000 à 40.000 francs ou de 1.000 francs par mois s'il est loué. C'est dire les contingences ainsi imposées à ces professionnels. Pour que notre tourisme ne soit pas en retard, il est essentiel qu'elles s'équipent en ce domaine. L'Etat peut sans doute les y aider.

J'en viens aux missions interministérielles.

Dans l'avis présenté par la commission, un long développement est consacré à l'aménagement du Languedoc-Roussillon. Ce n'est qu'à titre d'exemple et parce qu'il est instructif de dresser le bilan des résultats obtenus, en évoquant également les méthodes et les objectifs. Sur ce point, je ne parlerai pas de ce qui va bien, c'est-à-dire de l'opération Languedoc-Roussillon, mais de ce qui reste davantage en devenir. Je pense à l'aménagement de la Côte aquitaine ou bien à la mission d'aménagement de la Corse.

Tant que les plans ne sont que des études, ils risquent de freiner toute initiative ou privée ou des collectivités locales. Il convient maintenant de sortir du stade des études pour parvenir à des réalisations concrètes. C'est pourquoi je souhaite vivement que le VI^e Plan incorpore dans ses prévisions les réalisations résultant des études faites et qu'une ligne budgétaire soit dégagée au titre des mesures générales.

En fonction des nouvelles initiatives prises par le ministère de l'équipement et du logement pour le financement privé des autoroutes, ne revient-il pas au secrétariat d'Etat au tourisme d'inciter les commissions interministérielles rurales, du littoral et de la montagne à tenir compte des nouveaux tracés de manière que les études d'équipements portent très vite sur les secteurs où apparaissent de nouvelles possibilités de mise en valeur touristique.

Un mot d'un problème également évoqué par notre collègue Sallé : l'étalement des vacances. En ce domaine je serai prudent et il est nécessaire que le Gouvernement le soit aussi. Mais il est aussi nécessaire de trouver des solutions. Ne serait-il pas possible — c'est en tout cas une perspective de travail — que le secrétariat d'Etat au tourisme devienne l'animateur d'un comité interministériel qui comprendrait le ministère de l'éducation nationale, le secrétariat d'Etat chargé des réformes administratives et le ministère du développement industriel et scientifique, afin de dégager quelques normes permettant de procéder à un étalement réel et progressif des vacances ?

Les malheureuses expériences engagées ont déçu le pays. Il est donc essentiel de repenser le problème avec méthode et détermination. Le secrétariat d'Etat au tourisme peut jouer là un rôle moteur et nous le souhaiterions vivement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les doléances ne manquent donc pas. Mais n'est-ce pas le rôle du rapporteur de vous en faire part et de s'efforcer de les rendre constructives ?

L'exportation touristique et la conquête des marchés extérieurs, la priorité à accorder aux équipements du tourisme de plein air et familial, tels sont les thèmes et les orientations d'une politique heureuse, économique et rentable pour notre pays, satisfaisant également aux exigences humaines.

E^t puisqu'un secrétariat d'Etat au tourisme existe et que vous en êtes le titulaire, nous avons deux raisons d'espérer. Vous avez et la compétence et la détermination. C'est sur ces deux bases, si je puis dire, que nous fondons nos espoirs.

Quoi qu'il en soit, le pays gagnerait à ce que la politique du tourisme soit mieux définie publiquement.

Vous contribuerez certainement à éveiller la conscience populaire au double but du tourisme : un but humain et social puisque les Français sont les usagers du tourisme, et un but économique par la conquête des marchés extérieurs et un meilleur équilibre de notre balance commerciale.

Telles sont, mesdames, messieurs, les deux orientations qui pourraient aider à définir cette politique afin que le pays profite mieux de nos installations et de nos équipements et que notre tourisme redevienne un instrument de notre prospérité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Marcel Anthonioz, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs — j'allais dire mes chers collègues — bien que je me trouve à un niveau différent de celui où j'ai eu l'honneur de siéger naguère, je ne puis oublier le plaisir et l'intérêt que j'ai éprouvé à participer durant près de vingt ans aux travaux de cette Assemblée.

Aussi est-ce pour un membre du Gouvernement, nouveau promu à ses fonctions, une joie toute particulière de se retrouver parmi vous et, qui plus est, de discuter d'un problème dont nous avons très souvent débattu ensemble et avec lequel — ce n'est point un mystère — j'ai des attaches personnelles.

Mais, avant même d'aborder ce problème, je tiens à dire aux deux rapporteurs, mes amis MM. Sallé et Valleix, combien j'ai apprécié la qualité du travail qu'ils ont accompli et combien j'ai été sensible à l'attention qu'ils ont portée au tourisme — dont les aspects sont si divers qu'il convient de l'examiner par secteur — tant dans leur rapports écrits que dans les propos qu'ils viennent de tenir.

En outre, j'ai été sensible aux sentiments personnels qu'ils ont bien voulu exprimer à mon égard et dont je mesure tout le

pois en même temps que tout le prix, car à trop attendre de quelqu'un que l'on dit particulièrement qualifié, on risque peut-être d'éprouver une certaine déception.

Je veux maintenant rendre hommage à ceux qui ont assumé ces responsabilités avant moi, à M. Pierre Dumas, qui en a eu la charge pendant de longues années, à M. Philippe Dechartre qui, l'an dernier, comme moi-même cette année, a fait effort, aux côtés de M. Albin Chalandon, pour animer ce tourisme dans le sens et sous les formes que viennent de rappeler MM. les rapporteurs. Evidemment, la succession est lourde, difficile même, car si les problèmes propres au tourisme sont passionnants, les solutions n'en sont pas toujours aisées.

Quoi qu'il en soit, je tiens à les remercier et j'espère que les circonstances et la compréhension de tous ceux qui contribuent à régler ces questions me permettront de justifier cette confiance.

Avant d'aborder la présentation de mon budget, je ferai, après M. Sallé, rapporteur, une remarque au sujet des loisirs.

Certes, je n'ouvrirai pas un conflit de compétence avec mon excellent ami M. Comiti, car j'estime que les loisirs peuvent à la fois dépendre du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et du secrétariat d'Etat au tourisme, l'un et l'autre étant responsables des loisirs de catégories sociales d'âge différent. Au surplus, si les loisirs ne figurent pas dans le titre de ce très grand ministère de l'équipement et du logement dont M. Albin Chalandon a la charge et auquel mon secrétariat est rattaché, c'est uniquement pour que ce titre ne soit pas trop long.

L'essentiel de ce secteur des loisirs, c'est-à-dire la mise à la disposition des Français de tous les éléments qui y contribuent aussi bien l'été que l'hiver, relève sans doute des préoccupations et de la responsabilité de mon département ministériel, mais admettons que deux secrétariats d'Etat seront qualifiés pour s'occuper de ces loisirs des Français, des jeunes et des moins jeunes, et qu'ainsi chacun y trouvera son compte.

Dès l'abord de l'examen du budget du tourisme, il apparaît évident que prétentieuses et vaines seraient nos intentions si elles devaient, pour se réaliser, ne compter que sur les seuls crédits inscrits dans le document budgétaire qui vous est présenté. Avec quelques millièmes du budget de l'Etat, déterminer, animer, assurer le développement et l'expansion de l'un des secteurs les plus importants de l'économie nationale par le montant de ses investissements, par son chiffre d'affaires et les centaines de milliers de personnes qu'annuellement il fait vivre, ne saurait être possible.

Différente, fort heureusement, est la réalité quant aux concours et aux aides de l'Etat en ce domaine, dont il convient de mettre en évidence le caractère et l'importance.

Avant de procéder à l'analyse de ces moyens, il m'appartient de bien situer leur objet et de préciser ce qu'ils devraient nous permettre d'entreprendre pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés, ce qui me conduit à définir les raisons de certains choix et à rappeler ce que nous entendons par tourisme et ce que nous en attendons.

Nombre de nos compatriotes — et les rapporteurs l'ont souligné — considèrent le tourisme comme une aimable source de distractions, prétexte à d'heureux instants de détente et d'agrément, voire d'amusement, n'ayant aucune relation incidente avec la vie économique du pays. Ce n'est seulement que depuis très peu d'années que certains d'entre eux ont bien voulu admettre que cette pratique et son développement pouvaient devenir la source d'une activité considérable sur le plan économique et humain.

Devenu un secteur important de la vie nationale, le tourisme a acquis sa vocation d'industrie d'exportation. Cette qualité prend actuellement un sens particulier et nous incite aux efforts les mieux appropriés à la mise en évidence des attraits de notre pays, afin que les étrangers le visitent et y résident en nombre croissant.

Cet objectif essentiel, fondamental même, de notre action justifie les efforts entrepris dans le même moment pour offrir à nos compatriotes équipements, prestations, distractions qui constituent autant d'éléments les invitant à demeurer en France et à bénéficier des ressources exceptionnelles qu'en chaque saison et en tous lieux notre pays est à même d'offrir aux plus exigeants.

C'est dans cette double perspective que s'inscrit notre politique. Elle est et sera le prolongement, tant en sa forme qu'en son esprit, de celle que définissait ici même M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, en présentant, l'an dernier, le budget du tourisme.

L'étape nouvelle que nous abordons, et qui tend à animer notre tourisme et à organiser les loisirs des Français, doit nous permettre de marquer notre volonté d'adaptation de nos structures aux besoins et aux impératifs d'un tourisme moderne, d'autant plus exigeant que, dans le cadre de la compétition plus que sévère ouverte sur le plan national, il est particulièrement sollicité.

Pour atteindre ce but, notre action doit se développer en faveur de deux objectifs fondamentaux : les équipements collectifs et privés, la promotion et la propagande.

Comment pouvons-nous agir ? Quels sont nos moyens ?

Qu'il me soit permis, à cet égard, d'être moins réservé que certains quant à l'appréciation du montant global du budget de 1970.

Certes, le montant des crédits de paiement ouverts à ce titre est inférieur à celui de 1969. Mais, en réalité, les moyens d'action mis à ma disposition seront sensiblement supérieurs à ceux dont j'ai effectivement disposé cette année.

En effet, pour apprécier l'importance de l'enveloppe financière du budget du commissariat général au tourisme, il convient d'ajouter aux dépenses de fonctionnement, non pas le chiffre des crédits de paiement de la section d'investissements, qui ne correspond qu'aux décaissements résultant d'opérations terminées, mais celui des autorisations de programme, lesquelles correspondent aux initiatives nouvelles à engager l'an prochain.

Ainsi, le montant du budget propre du tourisme sera, avec 37.580.000 francs, du même ordre de grandeur que celui de cette année.

En outre, les crédits réellement utilisables en 1969 ont été inférieurs à ceux qui étaient ouverts au budget. Comme vous le savez, une partie des autorisations de programme a été réservée, cette année, au profit du Fonds d'action conjoncturelle ; en revanche, le chiffre de trente-sept millions et demi de francs proposé pour 1970 est calculé déduction faite des crédits réservés à ce même fonds.

Ainsi, le budget du tourisme sera en réalité en légère progression en 1970 par rapport à l'année précédente. Dans la conjoncture actuelle, ce fait méritait d'être souligné. Mais cette constatation réconfortante n'aurait guère de portée si la somme que je viens d'indiquer constituait le seul moyen de mise en œuvre en faveur du tourisme.

Comme mes prédécesseurs ont eu l'occasion de le dire, le budget global du tourisme est en fait différent et, ce qui est heureux, beaucoup plus élevé.

Au cours des années précédentes, l'Assemblée nationale a exprimé à plusieurs reprises le vœu qu'un tableau d'ensemble des moyens financiers engagés par l'Etat ou profit du tourisme lui soit présenté. MM. les rapporteurs viennent de renouveler ce vœu. Aussi est-ce pour moi à la fois un devoir et une satisfaction d'y répondre.

A cet effet, je ne citerai que pour mémoire — leur vocation touristique n'étant pas exclusive, mais néanmoins combien déterminante — tout ce qu'apportent au tourisme les efforts poursuivis en faveur des autoroutes et des relations routières en général, de l'amélioration à terme des télécommunications, de l'agrandissement ou de la réalisation d'aéroports intercontinentaux, tels ceux d'Orly, de Nice, de Lyon et de Roissy, des actions entreprises dans le cadre de l'aménagement des villages ruraux. Tous ces efforts sont particulièrement importants au regard de l'appel touristique français.

En évoquant les crédits spécifiques, il convient de citer en premier lieu ceux du Fonds de développement économique et social qui permettent des prêts importants destinés à l'hôtellerie, aux villages de vacances, aux terrains de camping et aux équipements touristiques collectifs.

Le total des crédits s'élèvera en 1970 à 330 millions de francs, alors qu'il n'était que de 300 millions en 1969. A ces possibilités de prêts qui représentent un effort nouveau du F. D. E. S. s'ajoute le montant du remploi du remboursement de prêts antérieurs, qui peut être estimé à environ 100 millions pour 1970. Le montant global de ces prêts atteindra ainsi 430 millions de francs.

En second lieu, ainsi que l'ont rappelé MM. les rapporteurs, des crédits sont réservés dans les budgets de certains ministères et leur utilisation en est faite, sur ma proposition, au profit d'opérations à caractère touristique. Ils représenteront, en 1970, une somme de 12 millions de francs répartie sur les budgets des ministères de l'équipement et du logement, de l'intérieur et de l'agriculture.

Là encore, nous enregistrons une légère augmentation, puisque les crédits correspondants pour 1969 s'élevaient à onze millions de francs.

Tout à l'heure, M. Valleix évoquait aussi le ministère de la santé publique. Hélas ! les crédits affectés par le budget de ce ministère aux maisons familiales de vacances ne s'élèvent qu'à 170.000 francs. C'est mieux que rien, certes, mais il convient de retenir ce chiffre pour en obtenir l'augmentation par la suite.

En outre, il faut noter les crédits spécialement affectés par le ministère de l'équipement et du logement à des subventions en faveur de la réalisation de ports de plaisance, dont le succès est grandissant, puisque s'accroît très sensiblement le nombre des adeptes de la navigation de plaisance : plus de 800.000

actuellement. Le montant des crédits retenu à ce titre, pour 1970, est de 3.600.000 francs.

Référence doit être faite également au Fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire dans lequel, chaque année, des dotations très importantes sont affectées en faveur du tourisme. Etant donné les règles particulières du fonctionnement de ce fonds, son intervention ne peut être actuellement précisée dans le détail. Chaque cas fera donc l'objet d'un examen spécial.

A ce sujet, j'indique à l'Assemblée que M. le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire vient de me faire savoir que l'effort qui sera consenti l'an prochain par le F. I. A. T. au profit du tourisme sera au moins égal à celui de cette année. En 1969, cet effort aura représenté dans son ensemble plus de 20 millions de francs — très exactement 20.072.000 francs — dont les deux tiers environ ont été affectés aux missions interministérielles d'aménagement touristique.

Ces missions sont elles-mêmes dotées de crédits qui leur sont spécialement affectés en sus de ceux que je viens d'indiquer. C'est ainsi qu'il est prévu d'affecter à celle du Languedoc-Roussillon et à celle de l'Aquitaine des crédits s'élevant à 69.200.000 francs dont vous retrouverez le détail dans les budgets du ministère de l'équipement et du logement, de l'intérieur, de l'agriculture, et surtout dans le budget des charges communes.

Quant à la Corse, elle bénéficiera l'an prochain de ressources du Fonds d'expansion affecté spécialement à ce département. Je ne puis en fixer dès maintenant le montant, mais l'on peut raisonnablement estimer que le chiffre de 1969, soit 15 millions, sera largement atteint en 1970.

Si l'on récapitule la totalité des dépenses auxquelles je viens de faire allusion, on parvient à un total de 550.500.000 francs auquel s'ajoutent les 37.500.000 francs inscrits au budget propre du tourisme, ce qui représente une somme globale de 588 millions de francs, dont il convient de reconnaître qu'elle concerne essentiellement le tourisme.

Mais afin que le recensement de ces possibilités soit complet, il est nécessaire d'ajouter à cette somme l'effort qui est consenti par les collectivités locales, dont les représentants sont nombreux en cette enceinte, notamment par les stations touristiques, lorsque celles-ci prennent en charge leur quote-part des dépenses d'équipement public partiellement subventionnées par l'Etat.

J'ai entrepris une estimation de cet effort consenti par les collectivités, soit sur leurs fonds propres, soit à l'aide des emprunts qu'elles contractent auprès de la Caisse des dépôts et consignations. S'il m'est actuellement impossible d'en indiquer le montant avec précision, l'estimation à laquelle je suis parvenu m'amène à conclure qu'au total, et en y incluant, bien entendu, les 588 millions dont je viens de parler, c'est un investissement de 800 millions de francs qui sera effectué l'an prochain en faveur du tourisme français.

J'espère que ces précisions répondront au souci exprimé par l'Assemblée nationale, ainsi qu'à la promesse, faite l'an dernier par M. Albin Chalandon sur ce point, de bien préciser ce que représentait l'ensemble des efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur du tourisme français.

Pour ma part, je tiens à vous assurer que tout sera mis en œuvre afin que l'effort public consenti à cet effet atteste de son efficacité.

A cet égard, une réflexion s'impose, que MM. Sallé et Valleix ont très opportunément exprimée : il serait souhaitable d'éviter une telle dispersion des efforts et des crédits et d'obtenir que ceux-ci soient, pour l'essentiel, confiés à la responsabilité directe du secrétaire d'Etat au tourisme.

En cette éventualité, il m'appartient toutefois de me réjouir de l'excellente coordination des efforts de chacun, grâce à la compréhension des responsables des départements ministériels concernés.

J'en viens à la création de nouveaux équipements et au développement de ceux qui existent.

Support essentiel de l'activité touristique, l'hôtellerie française s'efforce de répondre à sa mission.

Elle connaît des problèmes sévères et doit faire face à de lourds investissements ainsi qu'à des charges de gestion qui, dans leur ensemble, surtout sur le plan des charges sociales, sont plus sensibles — c'est le moins que l'on puisse dire — que celles qui incombent à ses concurrents étrangers.

Le Gouvernement en est conscient. Des aménagements fiscaux sont envisagés, notamment grâce à la simplification de la T. V. A.

L'assiette des cotisations de charges sociales, quant à elle, devra être reconsidérée dans le cadre de la recherche de nouvelles structures de la politique sociale de la nation. Des dispositions importantes, prises dans le passé, sont maintenues pour le présent et le seront pour l'avenir, afin d'aider à la modernisation de l'hôtellerie et de permettre, surtout, la construction d'hôtels nouveaux.

C'est ainsi que Paris, point d'appel principal pour les touristes étrangers qui viennent en France et qui, de là, sont à même de se rendre dans les régions de leur choix, bénéficiera d'ici à 1973, de près de 6.000 chambres nouvelles. Celles-ci, réparties dans des hôtels de trois ou quatre étoiles, seront en mesure de répondre aux demandes d'hébergement sans cesse plus importantes et qui iront en se développant, du fait de la progression du trafic aérien — plus de 14 p. 100 par an — et de la mise en service prochaine d'avions gros-porteurs. Cet apport nouveau ne pourra que bénéficier aux hôtels existants en raison de l'intérêt et de l'animation que connaîtra Paris, à travers ces nouvelles possibilités.

Je veux, à ce point de mon exposé et pour répondre au souci exprimé par les rapporteurs, mettre l'accent sur ces efforts de modernisation qui devront être poursuivis.

MM. les rapporteurs ont en effet dit leur inquiétude devant certaines dispositions prises concernant l'utilisation des crédits du F. D. E. S. et leur utilisation restrictive dans certains schémas. Ils ont eu raison. M. Chalandon et moi nous en sommes fait l'écho insistant auprès de M. le ministre des finances, qui nous a donné hier l'assurance que la décision qui devait entrer en application le 1^{er} janvier 1970 serait rapportée. Je vous rappelle que deux mesures avaient été prévues, applicables, l'une en 1970, l'autre en 1971.

A partir du 1^{er} janvier 1970, devait être supprimée l'intervention du F. D. E. S. pour la construction d'hôtels de moins de 30 ou 60 chambres, en même temps que devaient être apportées des restrictions dans l'attribution des prêts inférieurs à 100.000 francs. C'est cette dernière disposition qui sera rapportée. Ainsi l'hôtellerie française, petite, moyenne ou grande, pourra, en 1970, continuer son action de modernisation avec les mêmes possibilités que celles qui lui sont accordées à ce jour.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Mais les hôteliers doivent utiliser les facilités qui leur sont offertes. Depuis de nombreuses années déjà, les pouvoirs publics ont témoigné, dans ce domaine, d'une assez large compréhension tant en ce qui concerne les formes que le volume et le taux de l'aide apportée. Peut-être ceux à qui elle était destinée n'ont-ils pas toujours saisi l'intérêt des possibilités qui s'ouvraient à eux.

Revenons au problème de l'hôtellerie parisienne.

Je demeure, pour ma part, très attentif à chacun des projets dont je vous ai entretenus. Si certains retards ont été pris, ils ne sauraient être le fait des pouvoirs publics — contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse — dont l'importance et la nature des concours sont connues et appréciées des promoteurs. Ces retards procèdent bien souvent de difficultés ou de lenteurs dont les maîtres d'œuvre sont souvent responsables.

De telles réalisations nécessitent, évidemment, un schéma financier délicat et peut-être n'y a-t-il pas entre elles toute l'harmonisation nécessaire. Mais que l'on n'en attribue pas la faute aux pouvoirs publics.

Pour être précis sur ce point, j'indique que deux hôtels d'une capacité totale de près de 500 chambres seront prochainement mis en œuvre. Par ailleurs, j'ai tout lieu d'espérer que, dès la fin de la présente année, deux autres hôtels d'une capacité totale de 1.800 chambres pourront être mis en chantier. Il devrait en être de même pour quatre autres projets comportant 2.800 chambres en tout, ce qui permet d'envisager près de 5.000 chambres pour la fin de 1972.

Ces projets, quels que soient leur importance et leur intérêt, ne doivent pas faire oublier qu'en France, comme dans les autres pays, l'essentiel du patrimoine hôtelier est composé d'établissements de capacité petite et moyenne, souvent de tradition familiale et d'exploitation artisanale.

Sur les 13.000 hôtels classés de tourisme, plus de 10.000 appartiennent à cette catégorie. Nous nous devons de veiller à leurs problèmes, afin de leur permettre de poursuivre leur exploitation avec la double préoccupation de prestations de qualité et de prix compétitifs.

Au 1^{er} janvier 1971, de nouvelles normes seront nécessaires pour le classement en hôtel de tourisme. Ces exigences nouvelles comportent des efforts pour les intéressés et réclament l'attention compréhensive des pouvoirs publics, afin de les aider. M. Valleix l'a rappelé. Je crois pouvoir le rassurer sur nos intentions et nos possibilités à ce sujet.

S'agissant de l'hôtellerie, je tiens à préciser que les objectifs du V^e Plan seront très vraisemblablement dépassés quant à la réalisation des chambres neuves. C'est ainsi que de 1961 à 1969, il en aura été réalisé 54.125, dont plus de 20.000 dans des hôtels neufs, soit 15 p. 100 des 365.657 chambres que compte l'hôtellerie française.

Sur le plan de la modernisation — vous avez bien fait de le souligner — les objectifs ne seront atteints qu'aux trois quarts. Je rappelle en outre que sur les 330 millions de crédits du

F.D.E.S., 300 millions seront réservés à l'hôtellerie, contre 260 en 1969.

A côté de l'hôtellerie traditionnelle et apportant une complémentarité appréciée et indispensable, s'inscrit l'ensemble des possibilités dites du tourisme social, lesquelles répondent essentiellement aux préoccupations de ce qu'il convient d'appeler le tourisme familial.

Sur les vingt millions de vacanciers français qui sont demeurés en France cette année, près d'un quart, soit cinq millions, ont choisi ces formes d'hébergement, trois millions ont séjourné sur les terrains de camping, deux millions dans les villages de vacances, dans les gîtes familiaux, les gîtes ruraux, les auberges rurales et dans les maisons familiales de vacances. Or, pour l'ensemble de ce secteur d'accueil, nos possibilités actuelles n'excèdent pas 1.200.000 places.

Depuis 1965, le développement des villages de vacances a été supérieur aux objectifs du V^e Plan, mais les besoins eux-mêmes ont progressé beaucoup plus rapidement qu'il n'avait été prévu. La raison en est claire : en mettant à la disposition de la mère de famille tous les services collectifs qui permettent d'assurer la garde et la distraction de ses enfants, les villages de vacances la déchargent de la plupart des tâches matérielles dont il convient qu'elle soit soulagée pour pouvoir, elle aussi, prendre un véritable repos, sans que pour autant la cellule familiale soit dissociée pendant les vacances.

Je demeure persuadé qu'il est nécessaire de développer sensiblement cette formule qui, de surcroît, constitue un apport très apprécié à l'économie régionale et, par une nécessaire transition, permettra à ces familles d'accéder, avec l'élévation de leur niveau de vie et l'augmentation de l'âge de leurs enfants, à toutes les autres formes du tourisme.

Quant au camping, sa capacité d'accueil progresse rapidement et les prêts du F.D.E.S. ont permis, de 1966 à ce jour, de créer environ 170.000 places et d'en moderniser 100.000. Mais là encore, les besoins se développent avec une exceptionnelle rapidité et notre effort doit poursuivre la progression qu'il a connue au cours de ces dernières années.

MM. les rapporteurs ont insisté sur la disposition concernant la prime spéciale d'équipement hôtelier. Tout en soulignant le chiffre important des paiements déjà effectués, près de 6 millions de francs, je note l'opportunité — répondant à votre souhait — que soient accélérées les procédures d'attribution. Par ailleurs, « la carte des aides » à l'hôtellerie est toujours susceptible d'être réexaminée dans un sens ou dans un autre, car il est évident que les conditions économiques locales sont sujettes à variation et qu'en conséquence une adaptation est nécessaire.

Sur le plan de la commercialisation de l'hôtellerie se pose le problème de l'introduction de l'informatique, c'est-à-dire la réservation électronique des chambres d'hôtel. L'affaire est d'importance. Elle provoquera, j'en suis certain, des évolutions fondamentales dans les structures mêmes de l'hôtellerie, évolutions souhaitables mais qu'il convient de suivre avec attention et prudence.

Dans différents pays, notamment aux Etats-Unis, ces systèmes de réservation existent. Pour la plupart, ils sont liés à de grandes chaînes d'hôtels. Notre politique sur le plan français, et à plus long terme sur le plan européen, est de constituer un système de réservation qui offre à ses clients une gamme aussi complète que possible d'hôtels en toute impartialité commerciale. Cela est d'autant plus souhaitable que l'importance de nos chaînes — et nous ne pouvons que le déplorer — n'est pas comparable avec ce qu'elle est aux Etats-Unis. Dans un premier temps, nous avons obtenu que deux groupes intéressés à la même idée, Citel et Promotour, acceptent de conjuguer leurs efforts et de rapprocher leur action.

Mais, compte tenu que, dans le chiffre d'affaires des agences de voyage, la réservation hôtelière représente un pourcentage relativement faible par rapport à la réservation des places de transport, le système dont je viens de parler ne peut vivre que si les transporteurs nationaux s'y associent. Les pourparlers que j'ai menés me conduisent à penser qu'Air France et la S. N. C. F. s'orientent maintenant dans ce sens et que l'on pourra assister sous peu à la constitution d'un organisme français unique de réservation regroupant la plupart des parties prenantes : hôteliers, agences de voyage, transporteurs et professionnels du spectacle.

Sans attendre ce dénouement, que j'espère très proche, j'ai immédiatement mis à l'étude les problèmes de toute nature que pose la connexion de ce système avec ceux qui exercent leur influence à l'échelle européenne et mondiale.

J'en arrive maintenant à l'analyse des actions entreprises dans le domaine des équipements touristiques collectifs. Chacun des secteurs considérés — littoral, montagne, espace rural — a jusqu'à présent fait l'objet d'une coordination par la commission interministérielle spécialisée disposant d'un service d'études. Cette formule, qui remonte à 1966, s'est révélée utile et efficace,

et a permis d'assurer la coordination des conceptions et des actions des divers ministères intéressés, partant, de mener à bien de nombreuses réalisations.

Nous continuerons dans cette voie, réserve étant faite des modifications établies en accord avec les ministères intéressés confiant au secrétaire d'Etat au tourisme la responsabilité des services d'études, cela afin d'alléger les procédures et de développer notre action à l'égard d'une décentralisation administrative.

Les conséquences devraient en être bénéfiques sur la création de stations touristiques et la poursuite des équipements en tous secteurs.

Les actions engagées par mes prédécesseurs sont particulièrement heureuses ; je m'attacherai à les poursuivre, voire à les développer. Il s'agira, en l'occurrence, d'obtenir que les diverses administrations intéressées se mettent d'accord et coordonnent leurs interventions afin de pouvoir répondre aux initiatives présentées par les promoteurs privés et aux conceptions que les collectivités locales se font de la mise en valeur de leur territoire.

Le budget qui vous est présenté traduit l'effort entrepris dans le domaine des ports de plaisance, des routes d'accès aux sites touristiques et aux stations de montagne, ainsi que des dessertes de toute nature de ces stations. Il est bon de rappeler l'effet de ces investissements qui permettent la mise en valeur de sites jusqu'ici oubliés ou ignorés.

Comment ne pas évoquer, dans cette perspective d'animation du tourisme français, les possibilités du tourisme nautique intérieur ? Afin d'en faciliter le développement, j'ai fait mettre à l'étude les conditions dans lesquelles l'Etat pourrait rétrocéder aux collectivités locales qui en exprimeraient le désir, certains des canaux dont vous parlez tout à l'heure, qui ne supportent pratiquement plus de trafic commercial et qui pourraient connaître un renouveau par le développement de cette forme de tourisme extrêmement appréciée à l'étranger, notamment outre-Manche.

Il est à noter aussi, dans le cadre de la collaboration de plus en plus étroite avec le ministère de l'Agriculture, la coordination des actions entreprises, notamment dans les régions touristiques justifiables d'interventions spécifiques. Une telle coopération est particulièrement fructueuse dans l'étude des problèmes relatifs à la création et à la mise en valeur des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux.

C'est ainsi que nous devons poursuivre sans relâche nos efforts, afin d'inciter, d'aider, voire de réaliser les équipements qui s'imposent en vue d'ajouter aux attraits et aux possibilités naturelles incomparables de notre pays, tous les éléments propres à sa mise en valeur et lui permettant de s'affirmer avec insistance, tant auprès des touristes étrangers qu'auprès des vacanciers français.

En ce qui concerne la promotion et la propagande, aménager, équiper notre pays, le doter de possibilités et d'hébergements répondant aux besoins quantitatifs et spécifiques de nos hôtes, le rendre attractif, accueillant en tous domaines, nous conduit tout naturellement à convenir de ce qui, parallèlement, doit être fait pour inciter les Français à le mieux connaître et à profiter de ses agréments, et les touristes étrangers à découvrir et à apprécier les incomparables attraits d'un pays qui depuis toujours témoigne d'une vocation touristique que nul ne saurait lui contester.

A cet égard, les structures et les actions traditionnelles vous sont connues tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Le rôle et les initiatives du commissariat général au tourisme sont appréciés et concourent à l'animation de notre propagande en France et à l'étranger.

A cet effet, sur le plan intérieur, je compte revoir le rôle des délégués régionaux, afin de leur donner l'autorité nécessaire à l'exercice de leurs attributions et de leur permettre d'être l'élément d'animation des comités régionaux du tourisme, dont les missions et les moyens devront être précisés.

Ces réformes procèdent de la nécessité de mettre en valeur l'activité touristique régionale, support essentiel de l'ensemble du développement touristique.

En 1970, nous reprendrons, autant que faire se peut, le principe de l'aide à certaines éditions d'intérêt général réalisées soit par les syndicats d'initiative, que je félicite pour leur très grande et si bénéfique activité, soit par les offices ou associations dont l'aide est également fort précieuse dans ces actions poursuivies en commun.

M. Christian Poncelet. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Si cela est relativement aisé, avec le concours de tous ceux qui sont attachés à l'expression du fait touristique et qui, bénévolement souvent, font des efforts appréciés en ce sens — je veux ici féliciter et remercier tout particulièrement la presse parlée, écrite ou télévisée pour l'attention qu'elle porte à la présentation des possibilités touristiques françaises — il en va différemment lorsqu'il s'agit de solliciter les marchés extérieurs.

Quels sont les moyens les plus aptes à susciter leur intérêt et à retenir favorablement leur attention? C'est une question qu'on se pose depuis bien longtemps.

L'an dernier, et je m'en réjouis, M. Albin Chalandon, répondant à un souhait qu'il même j'avais exprimé en plusieurs circonstances, a estimé qu'en l'état actuel de la compétition touristique internationale il était nécessaire, pour la propagande française à l'étranger, de faire appel à des méthodes mieux adaptées aux besoins et au réalisme économique de la société moderne, en un mot qu'il convenait de confier à des professionnels ce qui, en définitive, est bien leur fait.

C'est ainsi que fut décidé par le Gouvernement et confirmé par le Parlement, qui vota à cet effet, lors de la discussion de la loi de finances pour 1969, un premier crédit de trois millions, le concours d'une société de publicité.

Le choix de l'intervenant était à faire, compte tenu de ses capacités professionnelles, mais aussi de son implantation et de son organisation dans les pays à prospecter.

Ce sont ces considérations qui nous ont conduits à retenir les propositions d'une agence américaine pour la promotion de notre tourisme aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Le contrat que j'ai signé à cet effet, d'un montant de 8.500.000 francs, porte sur trois saisons: hiver 1969-1970, été 1970 et hiver 1970-1971.

Dans le même moment, deux importantes sociétés françaises de publicité, Publicis et Havas pour ne pas les nommer, associées pour la circonstance, assureront cette promotion en Espagne, en Italie et dans les pays scandinaves. Quant aux pays du Bénélux — je précise à MM. les rapporteurs que cette disposition a été prise postérieurement à leurs travaux — c'est l'une des toutes premières agences belges qui en est chargée.

Bien entendu, ce sont là des missions précises quant à leur objectif, limitées dans le temps, et qui se poursuivront sous notre responsabilité et sous notre contrôle permanent.

Si donc les choses devaient ne pas aller, vous sauriez à qui vous adresser. Mais si elles vont bien, dites-le nous également. (Sourires.)

Si, l'an dernier, il a été très opportunément décidé de supprimer certaines de nos représentations à l'étranger, que ne justifiait pas le marché touristique des pays dans lesquels elles se trouvaient, nous conserverons nos représentants à l'étranger. A leurs charges habituelles s'ajoutera celle de coordonner les actions confiées aux agences de publicité, de veiller à leur exécution et d'en analyser les effets dans ces mêmes pays.

Par ailleurs, nous demeurons très attachés au développement des initiatives promotionnelles, privées ou publiques, prises au niveau des régions, des stations, des associations, voire des secteurs professionnels.

C'est ainsi qu'actuellement se déroulent dans divers pays à potentiel de clientèle hivernale élevé, à notre initiative mais avec la participation, entre autres, des grandes stations de ski, des hôteliers, des professeurs de ski, des manifestations qui devraient donner un éclairage particulier aux possibilités exceptionnelles qu'offrent les montages de France en hiver.

Enfin, j'estime indispensable d'associer à la promotion de notre tourisme les représentants à l'étranger de nos grands transporteurs nationaux: Air France et la S. N. C. F. disposent à l'étranger de bureaux qui ont vocation évidente à présenter les attraits de la France, en même temps qu'ils assurent leur propre activité.

Les contacts que j'ai pris en ce sens avec les responsables de ces compagnies me permettent d'espérer la conclusion prochaine d'accords, ce dont je me réjouis.

On ne saurait jamais trop souligner l'intérêt que représenterait la présence en de nombreuses grandes villes étrangères des Maisons de France, où tourisme, air, rail, voire transports maritimes, uniraient leurs efforts pour entreprendre une action d'envergure dans les meilleures conditions d'efficacité et de rentabilité.

Je suis certain, d'ailleurs, que l'Union des transports aériens serait, elle aussi, en mesure de s'associer à notre action.

Parallèlement à cette action prioritaire financée sur le budget de l'Etat, j'entends poursuivre les actions de promotion spécifique dont nos représentants à l'étranger demeurent chargés, comme par le passé.

Ceux-ci auront d'abord pour mission essentielle de renforcer leurs efforts auprès des professionnels étrangers du tourisme et particulièrement des agences de voyages, pour que celles-ci incluent la France dans leurs programmes de voyages.

Une telle action est complémentaire de celle qu'ont entreprise les agences de publicité, et elle est indispensable pour rentabiliser notre action de propagande.

Il serait inconcevable de promouvoir un produit qui n'existerait pas au stade du détail; inversement, on ne peut vendre un produit inconnu du public.

Le rôle de nos représentants est donc primordial pour la réussite de nos campagnes de publicité. A cet égard, les premiers résultats de la campagne organisée actuellement dans un grand nombre de pays étrangers pour développer nos stations de sports d'hiver sont très encourageants et positifs.

Tel se présente le schéma de nos diverses actions promotionnelles. Il nous appartient de suivre avec attention leur développement, avec l'espoir que leurs conséquences se révèlent très bénéfiques.

Problème préoccupant pour les activités touristiques: la formation professionnelle. Cette question justifie une attention d'autant plus vive que les professions concernées sont d'une très grande diversité.

Là aussi, des actions seront poursuivies, avec le souci d'aider les industries du tourisme à obtenir les concours professionnels indispensables.

Autre problème d'importance auquel MM. les rapporteurs ont donné une large place, et ils ont eu raison: l'étalement des vacances.

Certes, ce problème n'est pas nouveau, et beaucoup d'efforts ont déjà été tentés en vue de le résoudre; mais le spectacle de la France au cours du mois d'août dernier n'a fait qu'ajouter à ce que, depuis si longtemps, nous condamnons.

D'un côté, la production nationale accusant une baisse de 42 p. 100, alors qu'elle n'est, dans le même moment, que de 20 p. 100 chez nos voisins et concurrents; le pays à demi paralysé, Paris envahi par des milliers de visiteurs qui se haurtent aux portes closes des restaurants, aux rideaux baissés des magasins, en l'absence totale de tout ce qui est le caractère et l'esprit de notre capitale.

De l'autre côté, des millions de Français passant ce qu'ils appellent leurs « vacances » dans les conditions les plus défavorables: hébergements saturés, plages surchargées, transports et routes quasiment impraticables, l'ensemble des prix aux niveaux les plus élevés, et cela en dépit des efforts des industries et activités concernées, contraintes à de lourds investissements qui ne sont utilisés que quelques semaines par an.

C'est là un véritable gaspillage de nos moyens, en même temps qu'une profonde erreur économique et sociale.

Une telle situation, tant pour les vacanciers que pour l'Etat, pour les responsables et pour tous les industriels du tourisme, ne peut subsister. Elle constitue un non-sens et risque de compromettre gravement, à l'avenir, les possibilités touristiques de notre pays.

Il convient, à ce sujet, de rappeler les propos du Premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas, lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le mois dernier.

« Le capital productif... » — disait-il — « ... y compris le capital touristique, devant être mieux utilisé, le Gouvernement favorisera, notamment par des incitations fiscales, les entreprises qui, grâce à un aménagement rationnel des congés et en accord avec leur personnel, cesseront de fermer leurs portes un mois par an et assureront ainsi le plein emploi d'un équipement coûteux ».

Les solutions sont à rechercher, certes, dans un aménagement des vacances scolaires et des vacances dans les industries, mais aussi au travers de mesures incitant les Français à porter intérêt à des vacances prises en juin ou en septembre.

En effet, 5 millions de Français ne sont concernés ni par les vacances scolaires, ni par des préoccupations d'ordre industriel. Néanmoins, 3.500.000 d'entre eux ont choisi, pour prendre leurs vacances, la période du 15 juillet au 25 août.

Il ne convient pas d'envisager des mesures autoritaires; il faut, au contraire, rechercher des aménagements par secteur d'activité, voire par région, au besoin, sur un plan général, envisager, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, diverses dispositions d'ordre fiscal, entre autres, dont pourraient bénéficier ceux qui choisissent, pour prendre leurs vacances, d'autres mois que juillet et août.

Il faudra, sans doute, procéder à un nouvel examen des dates des congés scolaires. Je demeure persuadé que l'on peut revenir à des formules plus souples comportant deux, voire trois zones de congés.

C'est un problème dont je compte m'entretenir prochainement, une nouvelle fois, avec M. le ministre de l'éducation nationale.

Sur le plan industriel, il est important de savoir et de redire que les grandes entreprises des pays européens proches de la France ignorent totalement le régime des fermetures annuelles que nous connaissons chez nous, et qu'au terme d'accords conclus entre employeurs et syndicats ouvriers, un système de roulement a été établi, qui permet d'étaler les vacances sur plus de six mois de l'année, sans aucune interruption de l'activité des entreprises.

Chacun a compris que les infrastructures touristiques peuvent être ainsi plus raisonnablement utilisées et qu'en définitive, ce système fonctionne au profit de tous.

J'ai déjà pris les premiers contacts avec les représentants de l'industrie automobile, afin de rechercher ce qui pourrait être fait en ce sens.

Au terme de cette analyse budgétaire, je me réjouis que le tourisme ait été retenu à part entière dans l'organisation des commissions du VI^e Plan. J'y trouve la certitude que les problèmes qui conditionnent l'avenir de cette activité si importante y seront traités avec toute l'attention désirable.

Plus de 500.000 personnes concernées, un chiffre d'affaires annuel qui dépasse 18 milliards de francs et un apport de devises étrangères de plus de 1 milliard de dollars par an : telles sont les caractéristiques du tourisme, lequel occupe une place importante dans l'économie nationale.

Cette situation doit non seulement se confirmer, mais aussi et surtout se développer, afin de faire du tourisme une grande industrie exportatrice.

Après les difficultés de 1968, le bilan de l'année 1969 sera, je l'espère, favorable.

Autre aspect positif : la contribution de l'activité du tourisme à une meilleure répartition des ressources sur le territoire.

L'aménagement du territoire implique que chaque région conserve une vocation à concourir à la formation du potentiel national. Cela signifie que les régions dont l'activité industrielle ou agricole est incertaine doivent trouver, dans d'autres directions, une chance nouvelle de développement.

Le tourisme constitue une de ces chances.

Évoquer le Languedoc-Roussillon, les Alpes, la Corse, c'est apporter la preuve de cette affirmation.

En fait, il incombe à l'Etat de créer les conditions favorables au développement du tourisme, d'orienter, de décider et d'animer.

L'Etat n'a pas vocation pour construire ni pour exploiter ; c'est le rôle, soit des collectivités locales ou départementales, soit des promoteurs privés.

Il coordonne et il veille à ce que chaque projet s'inscrive dans le cadre de la politique générale d'équipement dont il a la responsabilité.

Quant à l'action promotionnelle, il lui appartient d'en décider, de convenir des moyens propres à l'assurer.

Il doit être au fait des possibilités et des conditions du marché touristique, afin de les utiliser au mieux en faveur du tourisme français.

A cet effet, peut-être serons-nous conduits, dans un proche avenir, à reconsidérer certaines structures administratives existantes, afin de favoriser des pratiques commerciales mieux adaptées à nos exigences actuelles et de permettre à notre tourisme d'assurer, avec réalisme et confiance, son propre développement.

Mesdames, messieurs, il m'appartient maintenant de conclure et, après avoir évoqué devant vous les prolongements qu'inspire le budget qui vous est proposé, d'en rappeler l'esprit et les possibilités.

Comme vous l'avez constaté, il est à l'image du budget général de l'Etat ; il est conforme aux exigences du moment. Toutefois, il convient d'en apprécier non pas uniquement le volume, mais encore les structures, les possibilités et les orientations.

Vous avez noté que j'ai tenu à l'adapter à des missions nouvelles, notamment à la conception que j'ai de l'action promotionnelle et de l'organisation de l'avenir de notre tourisme.

Vous avez constaté que le chapitre consacré à l'équipement avait d'importants effets multiplicateurs. Enfin, vous avez pu observer que ce budget n'était que le point de convergence d'interventions nombreuses, prises en compte par d'autres départements ministériels.

Tel qu'il est, ce budget demeure l'instrument de base d'une politique touristique que nous voulons efficace.

Je souhaite qu'il puisse constituer un pôle suffisamment attractif pour permettre des regroupements sans cesse améliorés des efforts financiers de l'Etat, pour favoriser la mise en œuvre de la doctrine d'aménagement et d'équipement touristiques qu'appelle notre temps, mise en œuvre que justifie notre volonté d'organiser les loisirs de nos compatriotes et d'apporter au tourisme français toutes ses chances dans la compétition internationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Mesdames, messieurs, si, au cours des années passées, la place du tourisme dans les préoccupations du gouvernement avait reflété le rôle de ce même tourisme dans l'économie française, nous aurions pu éprouver des craintes sérieuses quant à son avenir. Mais, après des fluctuations d'un endroit à l'autre, le voici de nouveau doté d'un responsable, et d'un responsable de plein exercice.

Chacun connaît les compétences du nouveau secrétaire d'Etat, qui vient de nous exposer ses objectifs avec un brio inversement proportionnel à l'importance de son budget.

Il me permettra, en raison de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui, de me réjouir de son arrivée et d'en bien augurer pour l'avenir du tourisme français.

Chaque année, les rapporteurs et les orateurs qui montent à cette tribune déplorent la méconnaissance dont souffre le tourisme français, et ils s'inquiètent de la dispersion des documents qui le concernent, ce qui ne permet pas d'en mesurer exactement l'importance dans l'économie.

Je voudrais, aujourd'hui, verser quelques éléments supplémentaires au dossier, pour bien souligner l'importance que revêt le tourisme dans notre pays. Je voudrais aussi m'élever contre l'éparpillement des sources d'information, qui engendre des lacunes dans la connaissance et, par conséquent, un désordre dans l'action.

L'une après l'autre, qu'elles soient développées ou en voie de développement, les nations prennent conscience, petit à petit, de la part croissante du tourisme dans leur économie.

Il faut constater, à cet égard, que la France, qui a été pendant si longtemps le premier pays du monde dans ce domaine, est pour ainsi dire le dernier à s'en apercevoir et à s'en préoccuper.

Et pourtant, les indices — pour tous ceux qui veulent bien les observer — sont très clairs.

En dix ans, le revenu disponible des Français s'est accru de 119 p. 100. Pendant le même temps, les dépenses touristiques ont progressé de 567 p. 100, c'est-à-dire qu'elles ont été un peu moins de cinq fois supérieures à l'augmentation du revenu disponible.

A l'examen des lois de finances successives, force est de constater que le budget du tourisme ne suit pas une progression qui corresponde aux besoins.

Certes, on objectera que le plan de redressement pour 1970 impose la rigueur. Nous en sommes bien conscients.

Toutefois, je voudrais que l'on fasse quelques comparaisons avec la Grande-Bretagne. Elle aussi s'est trouvée engagée dans un plan de rigueur financière, et elle a connu une situation comparable à la nôtre ; cependant, elle a tenu à consentir un effort en faveur du tourisme, parce qu'elle sait bien quel intérêt le tourisme peut avoir pour sa balance des paiements et pour son économie.

C'est ainsi que la Grande-Bretagne a mis en vigueur un plan d'encouragement à la construction hôtelière. C'est ainsi qu'au mois d'août dernier, elle a créé un office gouvernemental du tourisme qui est particulièrement chargé de la promotion, de la publicité et d'une aide financière sélective.

Le résultat, c'est que, dans ce pays, la fréquentation touristique s'est sensiblement accrue, puisqu'elle a progressé de 16 p. 100 en 1968, par rapport à 1967.

Certes, la Grande-Bretagne avait sur nous un certain retard dans ce domaine. Mais ce n'est pas une raison pour que la France se laisse rattraper, elle qui a des vocations dont ne bénéficie pas sa voisine.

L'année dernière, à cette même tribune, M. Fontanet affirmait que les crédits de subvention qui figuraient au fascicule budgétaire concernant le tourisme représentaient à peu près le trentième des crédits de subvention qui sont affectés à l'équipement touristique, et que c'était là un domaine à nul autre semblable, quant à la disproportion entre les crédits qui sont placés sous l'autorité du ministre responsable et ceux qui sont gérés par d'autres départements ministériels.

M. Chalandon — et M. le secrétaire d'Etat y a fait référence tout à l'heure — nous avait assuré qu'un état annexé au budget indiquerait la place véritable qu'y occupe le tourisme français.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez cité un certain nombre de chiffres. Certes, nous trouvons dans le fascicule budgétaire une page où sont globalement mentionnés les crédits qui concernent le tourisme, mais ce ne sont pas là des détails sur lesquels nous puissions vraiment nous faire une opinion. D'autre part, l'Assemblée ne reçoit pas communication, avant la discussion générale, des chiffres détaillés qui donneraient à l'extérieur une image de ce qu'est réellement le tourisme français.

Or ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Comment exprimer ce que représente le tourisme français lorsqu'il n'existe pas d'inventaire des ressources et quand ne sont pas coordonnés les moyens d'intervention ?

Les effets du tourisme sur notre économie et sur notre situation sociale sont nombreux : ce sont notamment les rentrées de devises, l'organisation des loisirs, mais aussi l'aménagement du territoire, et c'est à ce troisième point que je voudrais m'arrêter quelques instants.

Le Gouvernement, en effet, s'est efforcé dans les années passées de développer les infrastructures touristiques qui existent en France et d'entreprendre des actions d'envergure. C'est ainsi qu'il a créé des missions interministérielles. M. Vallex nous a donné de fort intéressants renseignements sur ce sujet, pour le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et pour la Corse. Il s'agissait ou bien de hisser certaines régions à un niveau plus élevé en profitant de conditions de climats et de sites,

ou bien de mettre en valeur certains territoires parce qu'ils constituaient un potentiel inutilisé ou, en tout cas, insuffisamment employé.

Je voudrais ici parler d'une région qui, à mon sens, répond à ces préoccupations : la Normandie, non pas seulement la Basse-Normandie, mais les deux Normandies. En effet, ce territoire, situé à proximité de la région parisienne, devient de plus en plus le lieu où s'organisent, je dirais presque par priorité, les loisirs de cette région. D'autre part, les Anglais y viennent de plus en plus et des actions sont menées dans ce sens dans le Sud de l'Angleterre. Enfin l'aménagement de la Basse-Seine est un facteur qui requiert également un aménagement touristique. Ce secteur a une vocation touristique évidente, puisqu'il comporte cinq cents kilomètres de côtes à peu près, un équipement de ports de plaisance, d'ailleurs encore très insuffisant, et un territoire rural qui se prête à un développement touristique très important.

Bien sûr, des actions particulières sont actuellement menées et je suis certain que M. le secrétaire d'Etat au tourisme aidera cette région aussi bien en prévoyant l'inscription au VI^e Plan de la réalisation de grands ensembles tels que le port Divès-Cabourg-Houlgate qu'en demandant à son collègue des affaires étrangères de maintenir des consulats stratégiques comme celui de Southampton qu'on envisage en ce moment de fermer.

Mais j'ai le sentiment que, si l'on veut vraiment promouvoir cette région, par la mise en valeur de ses côtes et l'aménagement de l'espace rural, il serait souhaitable d'y constituer, là aussi, une mission interministérielle qui pourrait envisager des actions de coordination et d'animation.

Je signale d'ailleurs que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a financé une étude entreprise au titre de la région parisienne avec l'aide de l'université de Caen pour l'aménagement d'un espace qui va du Cotentin au Tréport.

D'autre part, un institut du tourisme, en préparation à l'intérieur de l'académie de Caen, pourra constituer un centre d'études et de réflexion non négligeable pour le développement du tourisme.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez exposé les mesures que vous envisagez de prendre en faveur du tourisme français. Ce sont des mesures d'ordre général de coordination et de promotion. Il reste évidemment à obtenir une dotation en personnel qui vous permette de mener vous-même les actions souhaitables pour ce secteur de l'activité économique.

Parmi les mesures particulières auxquelles vous avez fait allusion, je voudrais m'arrêter à celles qui concernent l'hôtellerie.

Certes, les prêts du Fonds de développement économique et social à l'hôtellerie vont être relativement importants. Vous nous l'avez dit. Mais on peut craindre que les besoins de la région parisienne, qui ne peuvent être niés, n'absorbent une très large partie de ces ressources et de ces prêts.

La région parisienne a, sans aucun doute, besoin d'être animée. On parle d'ailleurs, à ce propos, de la création éventuelle de casinos à l'intérieur de Paris. Nous ne pouvons que nous élever contre un tel projet, car je ne vois pas très bien ce qu'il apporterait à la capitale ; en revanche, je vois fort bien ce qu'il retirerait aux autres stations touristiques françaises.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les réflexions que je soumettais vous soumettre. Elles concernent davantage, vous le voyez, la politique générale du tourisme, qu'on peut observer avec une longue-vue, que votre propre budget qui ne pourrait se dépouiller qu'à la loupe.

Mais c'est bien dans ce sens, vous le savez, qu'il convient de porter votre effort pour lutter contre l'indifférence qui paralyse le développement du tourisme. Votre budget sera voté, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous jouissez déjà personnellement au sein de cette Assemblée d'un crédit bien plus large pour remettre à son niveau dans la nation l'exceptionnel instrument d'action économique et sociale qui vous est maintenant confié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est bien la première fois que les destinées du tourisme français sont entre les mains d'un secrétaire d'Etat compétent en la matière.

Je m'en réjouis personnellement et beaucoup de nos amis s'en réjouiraient si nous avions, monsieur le secrétaire d'Etat, la certitude que vous disposiez des moyens de votre politique.

La déclaration que vous venez de prononcer était très complète et fort intéressante. Elle témoigne de l'excellence de vos intentions. Mais aurez-vous les moyens de les appliquer ? Car — vous l'avez dit vous-même lorsque vous ne faisiez pas partie du

Gouvernement — il s'agit dans ce domaine du tourisme de bouleverser les routines, les habitudes acquises depuis vingt ans. Comme je le répète tous les ans depuis longtemps à cette même tribune, il ne s'agit pas, pour développer le tourisme, de distribuer un nombre plus ou moins important de prospectus dans les pays étrangers ou d'attribuer des étoiles à des hôtels. Il faut savoir s'élever — et c'est un sentiment que vous partagez — jusqu'à la définition et à la mise en œuvre d'une politique globale et concertée du tourisme.

Les motivations sont très variées : ce peut être la recherche de devises à une époque où nous en avons particulièrement besoin ; ce peut être également le désir de mettre en valeur les incommensurables richesses de tous ordres de notre pays, artistiques et culturelles, naturelles, thermales, climatiques ; c'est aussi, pour nous tout au moins, la volonté d'engager une politique planifiée des loisirs permettant aux plus humbles de jouir des bienfaits de la nature, ce qui pourrait être semblé-il l'un des thèmes de la « société nouvelle » dont on nous parle à l'heure actuelle.

L'adoption d'une politique d'ensemble du tourisme exige donc que le Gouvernement procède à des choix fondamentaux, au moins dans deux directions.

Il convient, d'une part, de mettre à la disposition de l'industrie touristique les moyens financiers nécessaires à son épanouissement et, d'autre part, de coordonner les actions des pouvoirs publics, en vue d'établir certaines priorités propres à favoriser le développement du tourisme.

Je dirai quelques mots des moyens dont dispose l'industrie touristique.

Vous avez indiqué vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en 1968 les étrangers ont dépensé en France environ 1 milliard de dollars. Vous avez aussi confirmé que le chiffre d'affaires de l'industrie touristique a atteint 18 milliards de francs. C'est dire qu'elle est l'une des industries les plus importantes, encore que le déficit de la balance du tourisme s'établissait en 1968 à 144 millions de dollars.

Mais, en comparaison de ces données, votre budget ne sera en 1970 que de 30 millions de francs, soit celui d'une ville de 30.000 habitants environ, ce qui risque de vous condamner à mener des actions étriquées, sans commune mesure avec celles que mènent l'Espagne et l'Italie.

Vous avez déclaré dans votre intervention qu'il avait été heureux de supprimer l'an dernier plusieurs de nos bureaux à l'étranger. Nous n'en sommes pas tellement convaincus. Lorsque nous voyageons à l'étranger, nous constatons que le nombre de nos bureaux est insuffisant et que leurs dotations sont faibles ! L'on ne sait d'ailleurs pas toujours très bien comment leurs responsables sont désignés.

Vous avez décidé de faire appel à une agence étrangère pour la publicité touristique française. Etait-il vraiment nécessaire de confier la propagande faite en faveur de notre pays en Allemagne et en Grande-Bretagne à une société américaine ?

Quant aux agences de voyages, elles devaient recevoir l'an dernier des encouragements précieux. M. Albin Chalandon, qui a parfois le goût des déclarations fracassantes, avait annoncé que les agences de voyages recevraient une prime par tête d'étranger qui passerait par leurs services. Nous n'avons jamais entendu parler de cette prime. J'aimerais savoir ce qu'est devenu le projet de M. Chalandon.

Mais, de toute évidence, le plus grave — et c'est là-dessus qu'ont insisté les deux rapporteurs — est la conséquence de la politique d'encadrement du crédit sur l'industrie hôtelière. Je ne reprendrai pas ce qu'ont fort bien dit M. Sallé et M. Valleix.

J'insiste simplement sur le fait que, pour la création d'hôtels, le taux bonifié de 5 p. 100 des emprunts du F. D. E. S. pour une durée de vingt ans semblait, jusqu'à votre toute dernière déclaration, réservé uniquement aux hôtels de plus de soixante chambres dans les villes de plus de 100.000 habitants et aux hôtels de trente chambres dans les villes de moins de 100.000 habitants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir préciser à nouveau votre pensée sur ce point, car nous savons tous qu'un hôtel de quarante chambres correspond à une exploitation familiale, aisée et relativement rentable, ce qui n'est plus le cas pour un hôtel de soixante chambres.

Par ailleurs, il nous paraît très regrettable que les primes spéciales d'équipement hôtelier du F. D. E. S. soient réservées aux unités qui comptent au moins cent chambres et cela dans les métropoles régionales ou dans certaines zones limitées.

En effet, vouloir se limiter à des unités de cent chambres, c'est faire uniquement le jeu des grandes chaînes hôtelières et oublier les hôteliers individuels ; c'est également favoriser des régions qui, certes, sont peut-être sous-développées industriellement, mais qui n'offrent pas un grand intérêt touristique.

Je souhaiterais donc obtenir aussi quelques précisions sur ce point.

La réglementation actuelle paraît d'autant plus rigide que, dès qu'on y échappe, le taux de l'emprunt passe alors à 8,50 p. 100 sur douze ans, ce qui représente une charge manifestement beaucoup trop lourde.

Tout aussi grave de conséquences est l'application du taux de 6,75 p. 100 sur quatorze ans pour les prêts de modernisation des hôtels anciens. Or, la rénovation des établissements anciens est tout aussi importante que la construction de nouveaux établissements. Et il semble bien que ces crédits doivent être supprimés à partir du 1^{er} janvier 1971. Cette mesure est également très regrettable car un très grand effort reste encore à entreprendre pour la modernisation des hôtels.

Quant aux prêts consentis au tourisme social, qui concerne les campings, les villages de vacances et les auberges de campagne, leur taux passera lui aussi de 5 p. 100 à 6,75 p. 100 sur quatorze ans ce qui est encore un taux extrêmement élevé.

Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de procéder à un réexamen complet des aides à l'hôtellerie, pour qu'elles soient attribuées d'une manière plus souple et deviennent ainsi plus efficaces qu'elle ne le sont dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Je présenterai maintenant quelques observations sur ce que devrait être une politique globale du tourisme concertée et planifiée.

En admettant même que le Gouvernement se décide à soutenir l'industrie touristique de la façon la plus efficace, il ne répondrait pas pour autant aux exigences d'une politique globale et concertée du tourisme.

Il faut entendre par là que, dans deux domaines au moins, celui des équipements généraux de l'Etat et celui de l'aide aux collectivités locales, certains objectifs prioritaires devraient être définis en fonction des intérêts du développement touristique.

S'agit-il de l'Etat ? Il est paradoxal de constater que, sauf dans certaines actions ponctuelles comme celle des missions interministérielles, par exemple du Languedoc-Roussillon, la préoccupation touristique apparaît rarement dans les investissements.

Lorsque les Italiens ont lancé leur plus importante autoroute, l'autostrada del sol, ils avaient pour souci d'amener les touristes de l'Europe centrale vers le soleil jusqu'à Naples. Nous, nous constatons que, pour parvenir par des moyens semblables aux Pyrénées, il faudra attendre l'année 1980, selon les prévisions les plus optimistes. Et malgré toutes sortes d'interventions, y compris celle de M. Anthonioz, député, il n'a jamais été possible, non plus, de faire bénéficier les touristes étrangers d'une ristourne sur le prix de l'essence. Le problème demeure posé. Il s'agit d'une revendication permanente de tous ceux qui vivent, de près ou de loin, de l'industrie touristique.

Ce qui est plus grave encore, parce que c'est un vice du système, il n'existe pas toujours de coordination entre la politique menée par les divers ministères au sein d'un même gouvernement. Vous en avez parlé vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et je ne doute pas de vos efforts personnels. Mais il est difficile d'admettre qu'il existe réellement une coordination lorsque le ministre de l'éducation nationale annonce que, l'an prochain, la rentrée scolaire s'effectuera le 3 septembre. Il condamne, par ce seul fait, l'industrie touristique française à perdre encore le bénéfice résultant d'une semaine de vacances scolaires au moins. Au total deux semaines seront perdues pour le tourisme par rapport à 1967.

Quant aux collectivités locales dont l'existence dépend exclusivement du climatisme ou thermalisme, elles ne bénéficient pas d'une aide suffisante. Je ne suis pas d'accord avec M. Sallé lorsqu'il parle de la désaffection progressive du thermalisme. Je crois que cette désaffection est réelle pour les grandes stations mondaines mais qu'elle ne l'est pas pour les stations petites et moyennes où l'on vient pour se soigner, et non pour s'amuser. Là, au contraire, nous constatons que le thermalisme se développe.

Le supplément de ressources qui est attribué aux collectivités locales en compensation de la suppression de la taxe locale est extrêmement faible et je dois dire que nous n'arrivons pas à comprendre selon quels critères — il y a là une étude intéressante à faire — le supplément de taxe de compensation sur les salaires est attribué aux communes touristiques.

Certaines communes perçoivent de petites sommes, parce qu'elles ont un syndicat d'initiative, même si elles n'ont ni un camping ni un hôtel. Elles ont un monument historique, le bâtiment du syndicat d'initiative, et le désert tout autour. Il n'est pas très normal que ces communes bénéficient d'une attribution représentative de la taxe locale.

Aucune faveur non plus n'est accordée aux communes en matière d'équipements généraux. Le coût de l'assainissement dans les villes de 2.000 habitants, qui ont 50.000 touristes pendant six semaines, est hors de proportion avec les ressources de la cité.

Il faut donc créer des priorités. Or, jusqu'à présent, aucune discrimination n'est établie en faveur des communes touristiques,

pas plus qu'il n'est possible à une petite station, en dehors de celles de la Côte d'Azur ou de celles qui font partie des opérations menées par des missions interministérielles, de trouver des moyens de financement pour équiper des ports de plaisance. Pourtant, la voile devient un sport de plus en plus populaire.

En un mot, on n'enregistre guère, sauf dans vos intentions, monsieur le ministre, de conception moderne d'une politique du crédit propre à favoriser l'expansion du tourisme.

Faut-il, par contre, rappeler les obstacles innombrables que les stations touristiques rencontrent de la part de certains services de l'administration ? Je pourrais citer plusieurs communes de ma circonscription qui attendent depuis plus de dix ans le classement d'une partie de leur territoire qui est aussi bien équipée que la partie déjà classée. Je me demande s'il ne faudrait pas psychanalyser certains fonctionnaires pour arriver à comprendre les motifs qui les inspirent. Pour nous, leur attitude est absolument incompréhensible. Lorsque deux fractions du territoire d'une même commune disposent du même équipement, il n'y a pas de raison que l'une soit classée et que l'autre ne le soit pas.

C'est là un exemple, parmi tant d'autres, qui devrait servir de base à une réforme. Et je pourrais, si j'en avais le temps, poursuivre longtemps ma démonstration.

Il n'y a pas, pour l'instant du moins, de politique globale du tourisme en France. Or une telle politique est non seulement une des conditions — dont on ne parle jamais — du retour à l'équilibre de la balance des comptes, elle est aussi une des conditions essentielles du développement de certaines régions du désert français.

Elle constitue aussi la base de la politique des loisirs. A ce titre, elle mérite un effort sans commune mesure avec les 30 millions de votre budget.

La responsabilité du Gouvernement en la matière est d'autant plus grave que, on le sait, les nations qui ne savent pas progresser rapidement dans ce domaine sont obligées de reculer. L'Italie, l'Espagne, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Roumanie l'ont compris. A quand donc le tour de la France ?

Pour nous, il ne peut pas y avoir de salut hors d'une politique planifiée et concertée. Votre budget ne nous donne pas sur ce point de garanties sérieuses, et, en dépit de vos déclarations d'intention, nous craignons que vous n'ayez pas les moyens de votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Bozzi.

M. Jean Bozzi. Mesdames, messieurs, pour employer le jargon des journalistes parlementaires, je dirai que, dans le marathon budgétaire que nous disputons en ce moment, je vais, quant à moi, courir quatre fois cent mètres puisque, à toute vitesse, hélas ! j'évoquerai devant vous quatre sujets.

Je parlerai d'abord de l'opportunité d'apporter une aide, sinon plus importante, du moins plus appropriée et perdurable, à l'hôtellerie traditionnelle, artisanale et familiale.

Ensuite, j'aborderai le problème de la formation aux métiers de l'hôtellerie et celui de la construction éventuelle de réserves foncières pour la création de stations de tourisme.

Enfin, après les rapporteurs et MM. d'Ornano et Alduy, je vous entretiendrai de la nécessité de mieux coordonner l'ensemble des actions gouvernementales menées en faveur du tourisme.

L'aide à l'hôtellerie artisanale et familiale est-elle suffisante ? Est-elle, surtout, bien adaptée ?

Il importe d'abord, dans ce domaine, de montrer — M. Valleix l'a fait en termes excellents — l'importance capitale que revêt, dans un pays comme le nôtre, cette forme d'hôtellerie. Monsieur le secrétaire d'Etat et vous-même, monsieur Valleix, vous avez indiqué que 11.000 hôtels classés environ sont exploités suivant les normes traditionnelles, artisanales et, bien souvent, Dieu merci, familiales.

Qu'il s'agisse de son importance économique ou de son aspect humain, ce phénomène appelle des remarques quant à l'aide qui doit lui être apportée.

Si les grands investisseurs privés et les grands entrepreneurs s'intéressent, à juste titre, à la création de grands ensembles hôteliers, sur les bords de mer, dans les stations de sports d'hivers et aussi dans les grandes villes — et on ne peut à cet égard que se réjouir des projets que vous avez évoqués concernant l'équipement hôtelier de notre capitale, jusqu'à présent tellement insuffisant — il faut bien reconnaître que l'hôtellerie traditionnelle n'intéresse pas ou n'intéresse pas encore — car ils finiront par y venir ! — ces investisseurs privés.

Dès lors, les promoteurs de cette catégorie d'hôtellerie ne peuvent compter que sur l'aide de l'Etat. Or quelles sont les perspectives dans ce domaine ? En dépit de l'apaisement partiel et ponctuel que M. le secrétaire d'Etat nous a donné, elles sont assez sombres pour 1970 et plus encore pour 1971. Quant à la situation actuelle, qui risque de s'aggraver, elle n'est pas tout à fait satisfaisante.

Sans doute les prêts du F.D.E.S., sont-ils accordés à un taux majoré, et, à ce sujet, je n'ai pas les mêmes raisons politiques que M. Alduy de m'en indigner, car les hôteliers sont des Français comme les autres et il est normal qu'ils prennent leur part des sacrifices que la nation doit consentir, en matière de crédit public notamment. Mais le seuil à partir duquel ils sont accordés n'est pas satisfaisant. Le nombre de chambres exigé me paraît trop élevé, singulièrement dans l'espace rural. En effet, l'hôtellerie dont je parle se situe très souvent et se situera de plus en plus dans l'espace rural, à la revitalisation duquel le Gouvernement — il faut l'en louer — s'intéresse beaucoup depuis quelques années, au point qu'il a des missions spécialisées pour s'en occuper.

Je demande s'il n'y a pas quelque contradiction entre, d'une part, le maintien, voire l'aggravation des seuils à partir desquels le F.D.E.S. accorde ses prêts pour ce type d'hôtellerie, et, d'autre part, l'action de revitalisation qui est menée par vos collègues, notamment ceux de l'agriculture, de l'équipement et de l'intérieur.

S'agissant de l'aide qui est accordée directement par les pouvoirs publics, je dirai que la prime spéciale d'équipement est excellente dans son principe. Mais on a raison de se désoler des lenteurs qui marquent l'instruction des dossiers. Aussi convient-il d'enregistrer avec faveur la promesse que vous avez faite, monsieur le secrétaire d'Etat, d'activer désormais l'examen de ces affaires.

Il faut surtout déplorer les conditions trop sévères concernant cette fois non plus le nombre des chambres — paradoxalement, vous vous contentez de vingt chambres nouvelles, alors que vous exigez trente chambres existantes, quarante demain, pour les prêts du F.D.E.S. ; il y a là incontestablement une contradiction — mais le nombre des emplois à créer : dix emplois permanents, vingt et bientôt trente emplois saisonniers.

Nous connaissons tous de nombreuses entreprises familiales qui fonctionnent bien, qui sont rentables, qui donnent satisfaction à la clientèle, tout en comprenant un personnel sensiblement moins nombreux que celui que vous exigez pour accorder la prime spéciale d'équipement. Et qui pis est, cette prime qui, en dépit de ses imperfections, rend d'incontestables services, vous envisagez de la supprimer à compter du 1^{er} janvier 1971.

Après les critiques, quelques suggestions.

Il conviendrait d'abord d'harmoniser le seuil d'attribution des prêts du F. D. E. S. et de la prime spéciale d'équipement en fonction du nombre des chambres à créer, le nombre de vingt me paraissant — dans un cas il l'est, dans l'autre il devrait l'être — suffisant.

Il me paraît nécessaire d'adapter le régime de la prime spéciale d'équipement aux zones de rénovation rurale et montagnarde, où les problèmes de l'hôtellerie ne se posent pas comme dans les zones littorales et dans les stations de sports d'hiver.

Enfin, il serait plus nécessaire que tout de proroger pendant toute la durée du VI^e Plan la prime spéciale d'équipement ainsi que les prêts consentis par le F. D. E. S. pour la modernisation des hôtels. En effet — c'est un sujet que tous les orateurs ont abordé ou aborderont — si l'hôtellerie française a besoin d'accroître son potentiel quantitatif, elle a également besoin de se moderniser, et ce n'est pas dans le délai très bref que vous lui accordez qu'elle pourra le faire, quel que puisse être le dynamisme de ses animateurs.

Je voudrais maintenant, à propos de la formation professionnelle, mettre d'abord l'accent sur la qualité du haut personnel hôtelier français, qu'il s'agisse du personnel de vieille tradition ou de celui qui est formé depuis quelques années dans nos remarquables écoles nationales hôtelières.

Mais il importe de former du personnel moyen d'encadrement. Celui-ci est actuellement formé — et j'emploie ici un euphémisme — par les professionnels eux-mêmes, qui ne peuvent consacrer à cette formation un temps suffisant et qui, quelquefois aussi, n'ont peut-être pas, sinon les compétences, du moins les qualités pédagogiques nécessaires. Il serait donc souhaitable que vous obteniez du ministre de l'éducation nationale qu'il crée dans les collèges d'enseignement technique des sections de formation aux métiers de l'hôtellerie. Mais il est plus nécessaire encore que vous obteniez de votre collègue des affaires sociales la multiplication des centres de formation professionnelle pour l'hôtellerie.

En dépit des efforts considérables faits par le Gouvernement, ces dernières années, pour développer en France la formation professionnelle, des retards ont été pris dans l'exécution du V^e Plan. Il serait fâcheux que l'on ne profitât pas de l'entrée en vigueur du VI^e Plan pour rattraper le temps perdu.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait que, dans le cadre de l'aménagement du territoire — la nécessité de lier l'aménagement du territoire au développement touristique a été suffisamment soulignée pour que je n'aie pas besoin d'y

insister — on formât sur place un tel personnel, surtout là où le Gouvernement a déjà consenti des sacrifices financiers pour créer de vastes ensembles. On éviterait ainsi la migration des professionnels confirmés ou en puissance vers les centres industriels saturés.

On permettra à celui qui fut le rapporteur de la loi foncière de souhaiter, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous obteniez de votre collègue des finances que des crédits soient mis à votre disposition pour que vous puissiez à votre tour les retourner aux collectivités locales disposées à constituer, au besoin par voie d'expropriation — la loi foncière le permet — des réserves foncières qui serviraient à l'aménagement de stations touristiques. Ce qui a été fait par l'Etat dans le Languedoc-Roussillon devrait pouvoir l'être par les départements et les communes.

Quant à la coordination, elle me paraît nécessaire si l'on veut définir une politique globale et concertée, pour reprendre la terminologie employée par M. Alduy, mais surtout les idées développées par M. d'Ornano. Il importe qu'une plus grande coordination soit assurée au niveau du Gouvernement en matière d'action touristique, comme elle l'est, au niveau des départements, par les préfets assistés de vos délégués régionaux au tourisme et, au niveau des circonscriptions administratives régionales, par les missions interministérielles, qui font un excellent travail, si j'en juge par ce qui se passe en Corse. Je sais que, au niveau du Gouvernement, la coordination est assurée théoriquement par le comité interministériel pour le tourisme. Mais je vous pose cette question indiscrète : combien de fois par an se réunit ce comité interministériel ?

Je suggérerais que désormais il soit convoqué aussi fréquemment que le comité interministériel pour l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Virgile Barel.

M. Virgile Barel. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes camarades déjà intervenus dans ce débat, ainsi que nos militants et nos journalistes, ont souligné le caractère de classe du budget national.

Le budget du tourisme n'échappe pas à cette critique, car il est, pour une grande part, affecté au tourisme qui rapporte parce que pratiqué par les économiquement forts, et il n'est que pour une faible part destiné aux vacanciers, aux « congés payés », aux détenteurs de ressources modestes.

Malgré d'heureux changements, il faut bien constater que vingt-quatre millions de Français, soit la moitié seulement de la population, partent en vacances. Et encore, si le taux des départs progresse pour les patrons d'industrie et de commerce, il se dégrade ou stagne pour les ouvriers et les personnels de service. Et s'il est vrai qu'il y a progression chez les agriculteurs, le taux des départs est infime : 12 p. 100.

Dans l'exposé de M. le secrétaire d'Etat responsable de l'activité touristique, la place qu'occupe le tourisme à plusieurs échelles est autrement importante que celle du tourisme social, lequel a sans doute droit à un coup de chapeau mais à des crédits faibles.

Implicitement, le rapporteur de la commission de la production et des échanges invite à un changement en affirmant que « le développement des équipements de tourisme de plein air et familial devait constituer l'un des objectifs prioritaires de la politique du secrétariat d'Etat ».

Nous sommes loin de compte.

Un arrêté avait porté le plafond des subventions d'Etat aux associations touristiques sans but lucratif de 15 à 25 p. 100. Or, en même temps que les prix de revient augmentent d'environ 9 p. 100 par an, le volume des crédits diminue. Le nombre des réalisations subventionnées est donc réduit. On est enclin à penser à une mesure démagogique quand on sait que les services du tourisme répondent qu'il est impossible de financer à 25 p. 100 à cause de l'insuffisance des crédits.

La commission des finances, dans son communiqué à la presse, le 9 octobre, a exprimé sa surprise devant le désir du Gouvernement de réserver, à partir de 1971, l'aide à l'hôtellerie aux grands établissements. Le secrétaire d'Etat, M. Marcel Anthonioz, qui est orfèvre en la matière, nous a annoncé la construction de grands hôtels à Lyon, à Lille, deux sur la Côte d'Azur et dix à Paris, dont l'hôtel des Maréchaux, avec 1.027 chambres dont les prix varieront de 80 à 120 francs par nuit.

Ce n'est pas là ce qu'il faut au tourisme social, encore moins au tourisme familial, selon la dénomination — nous voudrions qu'elle soit justifiée — donnée par M. le secrétaire d'Etat.

Nous ne sommes pas contre la grande hôtellerie, car nous considérons l'activité touristique traditionnelle comme un facteur important de l'activité économique du pays.

J'ai eu déjà l'occasion, en 1946, de rappeler à M. Jean Monnet, qui s'occupait du premier Plan, que l'exposé qu'il avait fait devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée

était muet sur le tourisme, pourtant source de devises, les « exportations invisibles ».

Nous sommes d'accord pour aider l'hôtellerie en général, surtout quand elle est importatrice de devises étrangères, mais nous réclamons des mesures efficaces en faveur de l'équipement d'accueil des travailleurs ; villages de vacances, auberges, gîtes ruraux, maisons familiales, logis, camping, caravaning.

On a préconisé, à la commission de la production et des échanges, l'utilisation des navires actuellement à quai pour des croisières populaires et universitaires, ce qui, entre autres, éviterait le désarmement de ces bateaux ou leur vente à l'étranger.

Certes, M. le secrétaire d'Etat a affirmé la nécessité de soutenir les 12.280 hôtels de petit et moyen standing déjà existants, et de développer « l'armement d'accueil » que je viens d'évoquer, mais où sont les crédits correspondants ?

On nous parle aussi, et avec une satisfaction officielle, des ports de plaisance et des stations d'hiver. Mais ces réalisations sont-elles vraiment au service des masses populaires ? Disposer, dans les premiers, d'un anneau auquel fixer son bateau — lorsqu'on en possède un — et faire face, dans les secondes, aux dépenses d'équipement et de déplacement nécessaires pour fréquenter les pistes de ski, cela exige un standard de vie élevé.

2,5 p. 100 de la population pratiquent les sports d'hiver, mais on ne compte que 0,7 p. 100 de salariés. Les autres pratiquants jouissent d'un revenu de plus de 5 millions d'anciens francs par an.

On nous avait annoncé merveille lors du lancement de l'opération Languedoc-Roussillon. Ce devait être une « nouvelle Floride » pour les vacanciers et les touristes populaires. Il en va autrement. Les campeurs s'entassent sur des terrains mal équipés. La création des zones d'aménagement différé sur le littoral du département de l'Hérault paralyse les transactions et facilite l'expulsion des petits propriétaires de villas modernes mais modestes, les « baraquettes ».

Dans cette région, les réunions des comités de défense expriment le mécontentement des milliers d'intéressés qui souhaitent bénéficier, de la part des organismes sociaux, de prêts de longue durée à faible intérêt pour pouvoir acquérir des maisonnettes préfabriquées. Les ressources nécessaires pour l'octroi de ces prêts pourraient être obtenues par une majoration des prix consentis par l'Etat aux sociétés immobilières, grandes bénéficiaires.

Le budget qui nous est présenté ne prouve pas que le tourisme social soit un objectif « prioritaire » du secrétariat d'Etat qui en assume la charge, encore qu'il vienne de nous donner des informations rassurantes. Les crédits passent de près de 35 millions de francs en 1969 à 30 millions de francs pour 1970, en raison de la diminution très sensible des crédits de paiement affectés au tourisme de plein air et familial. La commission de la production et des échanges en a fait la constatation. Il est vrai qu'elle signale le report des crédits non utilisés antérieurement. Mais pourquoi n'ont-ils pas été utilisés ? Ne serait-ce pas parce qu'il s'écoule un long délai, au minimum deux ans, entre le dépôt d'un dossier et les premiers versements et que les multiples démarches et obstacles administratifs freinent l'activité des promoteurs, en particulier les associations sans but lucratif ?

A leur sujet, il faut dire que, en dépit de diverses déclarations très autorisées, la situation fiscale des gestionnaires de terrains de camping ne semble toujours pas réglée. Les terrains de camping classés bénéficient-ils ou non du taux intermédiaire de la T. V. A. ? Les terrains de camping agréés, c'est-à-dire ceux gérés par des associations sans but lucratif, bénéficient-ils ou non de l'exonération de la T. V. A. ?

En ce qui concerne les promoteurs, il faut souligner en outre les dures conséquences de la dévaluation intervenue en pleine période de vacances. Leurs comptes devises étaient alimentés selon les prélèvements effectués sur les carnets de change et le transfert ne pouvait avoir lieu que sur présentation des factures des fournisseurs étrangers, factures n'arrivant qu'en fin de saison.

Les associations ne peuvent pas payer 12,5 p. 100 de plus ; elles ne peuvent non plus réclamer aux participants un supplément après leur séjour. Il est normal que les associations populaires demandent au Gouvernement de supporter les conséquences de la dévaluation. Il y a même urgence, car les contrats pour 1970 se négocient actuellement et les partenaires étrangers refusent de conclure s'ils ne sont pas remboursés des 12,5 p. 100.

C'est l'occasion pour le secrétaire d'Etat au tourisme d'appliquer sa pertinente formule que je cite intégralement : « Il faut être, en matière de tourisme, réaliste et constamment en contact direct avec l'événement. »

L'« événement », c'est l'application de l'article 1^{er} de la réglementation du camping disposant que « le camping est considéré comme une activité d'intérêt général et est librement pratiqué ».

Or il résulte des déclarations de M. Anthonioz que le camping et le caravaning concernent approximativement cinq millions de Français qui ne disposent que d'un million de places dans les 4.200 terrains de camping homologués. C'est dire combien grands sont les besoins.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur Barel, me permettez-vous de vous interrompre, car je voudrais éviter certaines erreurs ?

M. Virgile Barel. Mais volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. J'ai dit que cinq millions de vacanciers français étaient concernés par ces équipements complémentaires qui comprennent les terrains de camping, les gîtes ruraux et les gîtes familiaux. Sur 5 millions de parties prenantes, il y a 3 millions de campeurs et 1.200.000 places.

M. Virgile Barel. Vos propres chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat, m'autorisent à insister pour que vous développiez le nombre des terrains de camping car, je le répète, les besoins sont considérables.

Compte tenu de ces besoins, la fédération française de camping et de caravaning réclame la suppression des restrictions à la pratique du camping sur le littoral, l'intégration des plans de création de terrains de camping dans tous les plans d'urbanisme, la création de nombreux terrains nouveaux.

L'« événement », monsieur le secrétaire d'Etat, c'est la répartition des vacances scolaires — longues ou courtes — le long de l'année, qui exige un plan d'équipement pour l'accueil des écoliers, des lycéens, des étudiants, équipement d'autant plus nécessaire qu'il faut tenir compte des activités professionnelles des parents.

Être « réaliste », c'est tenir grand compte des suggestions formulées par les organismes populaires. La C. G. T. réclame le droit pour les travailleurs d'accéder aux activités de loisirs, culturelles, sportives et touristiques. Les associations populaires touristiques sans but lucratif, dont « Tourisme et Travail », mettent l'accent sur l'évolution en matière de vacances et déplorent l'insuffisance de leurs moyens d'accueil.

L'aide de l'Etat est plus que mesurée. « Tourisme et Travail », et c'est la preuve de sa bonne volonté, vient de décider la création d'un fonds national d'investissements, qui pourra être alimenté par des contrats de prêts et par la contribution de comités d'entreprises. C'est là aussi un « événement » et l'Etat doit encourager pareil projet par des subventions qui serviraient l'intérêt général.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos du tourisme social, mais le temps nous manque.

Nous affirmons que le budget du tourisme pour 1970 traduit l'indigence des crédits réservés au tourisme social. Ce n'est pas l'avis de M. Marcel Anthonioz, qui vient de manifester son optimisme pour 1970. L'avenir confirmera ou infirmera.

Les besoins profonds de la nation devraient trouver des options budgétaires fondamentalement différentes. L'essentiel devrait être consacré à la création et à l'amélioration d'une infrastructure d'accueil des larges masses populaires. Elles ont droit à la priorité.

On ne peut accepter que se perpétue la situation actuelle de millions de Français qui ne peuvent partir en vacances faute de ressources suffisantes.

Il faut donc, en premier lieu, satisfaire les revendications légitimes posées avec force par les travailleurs de notre pays. L'Assemblée nationale doit se prononcer pour la satisfaction des revendications des employés des hôtels, cafés, restaurants ; pour la création et l'extension d'une infrastructure d'accueil répondant en qualité et quantité aux besoins et possibilités des travailleurs et de leurs familles, et des personnes ne disposant que de ressources modestes ; pour l'adoption d'un programme de financement au niveau du Plan et pour des budgets annuels permettant l'application de cette orientation. A cet égard, je souhaite que soit exaucé le vœu formulé par M. Valleix, à savoir que, l'an prochain, le tourisme social et populaire soit aidé davantage.

Dans cette optique, il convient de considérer le rôle social et l'utilité publique des associations ainsi que des organismes tels que les municipalités, les comités d'entreprise et organismes similaires, et leur réserver exclusivement les subventions publiques pour la création et l'amélioration de leur infrastructure d'accueil touristique. Cela pourra se faire, premièrement, en accordant des subventions couvrant la moitié du montant des réalisations. A ce propos, j'ouvre une parenthèse pour dénoncer la pratique de l'Etat percevant plus par la T. V. A. qu'il ne donne. Monsieur le maire de Divonne-les-Bains, vous ne devez pas l'ignorer ! C'est ainsi que la municipalité de Colombes a reçu, pour sa piscine olympique, 1.177.000 francs, mais a payé 1.605.000 francs en T. V. A. Il y a pire : la ville d'Argenteuil, pour son centre nautique qui lui a coûté 7.500.000 francs, n'a reçu

aucune subvention de l'Etat mais — cela paraît incroyable ! — lui verse 1.125.000 francs en T.V.A.

Deuxièmement, en accordant, pour l'autre moitié du montant des réalisations, des prêts remboursables en vingt ans au taux maximum de 3,50 p. 100.

En matière fiscale, il convient de décider d'exonérer de toutes taxes et impôts les associations à but non lucratif constituées selon la loi de 1901.

Pour faciliter la formation de nombreux animateurs, il faudrait adopter la proposition de loi n° 406 déposée par le groupe communiste tendant à modifier la loi « congés-cadres-jeunesse » en vue de supprimer la limite d'âge à vingt-cinq ans, de permettre aux stagiaires le détachement sans rupture de contrat pour diriger, animer, gérer des activités de loisirs, de culture, de vacances.

Ce serait tout cela, la priorité au tourisme social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Peizerat.

M. Georges Peizerat. Mesdames, messieurs, ma qualité d'élu de la Savoie me fait un devoir de prendre la parole à l'occasion de l'examen du budget du tourisme. Je le fais au nom du groupe Progrès et démocratie moderne et mesure l'étendue de la difficulté qui est la mienne en l'occurrence.

Appartenant, en effet, à un département de montagne éminentement touristique, qui compte parmi ses représentants au Gouvernement et à l'Assemblée nationale des personnalités de la qualité de MM. Fontanet et Dumas qui se sont l'un et l'autre, à des postes différents, constamment préoccupés de la vocation touristique de notre pays, je tiens d'abord à rendre hommage à leur action et à leur dynamisme.

Je ne veux pas revenir, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le détail du budget qui vient de nous être présenté, bien que je déplore la modicité des crédits qui vous sont accordés. Je me bornerai à évoquer quelques moyens d'incitation relevant de l'Etat : financement des infrastructures, tant en ce qui concerne les équipements de la montagne que des routes touristiques et des ports de plaisance ; développement du tourisme social ; aide à l'équipement hôtelier et formation du personnel d'hôtellerie.

Je sais que le budget du commissariat général au tourisme ne représente pas, comme on a coutume de le dire, un vingt-millième du budget de l'Etat, mais un deux-cent-quarantième et que l'on a l'habitude de confondre le budget de fonctionnement du commissariat au tourisme et le budget général du tourisme, lequel est beaucoup plus vaste puisqu'il comprend des crédits des ministères de l'agriculture, de l'intérieur et de l'équipement, des crédits du F. D. E. S. et du F. I. A. T., des prêts à moyen terme de la caisse des dépôts et consignations. Ce budget a permis de financer un certain nombre d'équipements, mais il apparaît néanmoins encore insuffisant au regard des besoins existants.

L'accroissement spectaculaire de la clientèle touristique, qu'il s'agisse d'amateurs de sports d'hiver ou d'amateurs de nautisme par exemple, justifierait un effort plus important dans le financement des infrastructures des stations de ski comme dans celui des constructions portuaires.

De même, il faut souligner l'importance du rôle du réseau routier touristique. Nous avons, dans ce domaine, sur le plan européen, une situation privilégiée qu'il convient de maintenir et d'améliorer par un entretien permanent. Je veux parler, bien entendu, de notre réseau de routes touristiques et non pas de nos autoroutes et souligner les efforts, couronnés de succès, des responsables locaux pour créer d'attrayants circuits touristiques permettant aux étrangers de découvrir notre patrimoine culturel et gastronomique. Le Gouvernement ne devra pas perdre de vue ces initiatives, mais les soutenir.

A l'insuffisance des crédits octroyés par l'Etat pour le financement des infrastructures s'ajoutent les conséquences de la suppression de la taxe locale intervenue le 6 janvier 1966. Certes, un système de compensation a été mis en place sur le détail duquel je ne m'étendrai pas. Je désire simplement en souligner les inconvénients et les insuffisances.

Les ressources nouvelles attribuées aux communes touristiques ne croîtront pas au total, aussi rapidement que le développement de l'activité touristique de ces communes et l'accroissement du produit de la taxe locale qui aurait été perçue en raison de ce développement.

D'autre part, la progression de l'allocation complémentaire versée par le fonds d'action locale cessera à partir de 1972, date à laquelle son montant aura atteint son niveau maximum, 1 p. 100 de la part de la taxe sur les salaires affectée aux collectivités locales.

Je dirai maintenant quelques mots des formules nouvelles d'hébergement, ce qu'il est convenu d'appeler le tourisme social.

Une action vigoureuse a été menée ces dernières années, qui commence à porter ses fruits, puisque les objectifs du V^e Plan auront été tenus par la création de 20.000 lits de villages de vacances et de 400.000 places de camping. Il faut maintenir cet

effort, très insuffisant encore, même si le budget de 1970, en raison de la création de fonds d'action conjoncturelle, ne laisse pas entrevoir pour l'année qui vient une action soutenue en ce domaine.

La création de villages de vacances et de terrains de camping en zones de réservation rurale a été entreprise dans le Centre et le Sud-Ouest notamment. Elle permet de répondre, au moins partiellement, aux besoins d'équipement et d'emplois. Il conviendrait de favoriser des réalisations de ce type pour susciter de véritables courants d'usagers vers ces régions non traditionnelles du tourisme.

Mais de telles opérations doivent aller de pair avec des travaux d'infrastructure générale, des aménagements sportifs et récréatifs : plans d'eau, circuits équestres, etc., des services collectifs utilisables à la fois par les touristes et par la population locale.

J'aborde maintenant le problème de la formation professionnelle sous ses deux aspects : la formation professionnelle accélérée qu'il est souhaitable de donner dans des centres d'apprentissage de l'A. F. P. A. à des gens qui professent dans la petite hôtellerie saisonnière et familiale, et la formation des cadres touristiques.

La première nécessite un effort accru des pouvoirs publics, car elle crée des emplois saisonniers pour des personnes appelées à avoir l'été ou l'hiver d'autres activités et leur permet de s'acquitter de leur profession dans des conditions satisfaisantes pour leur clientèle.

Le Gouvernement et M. Fontanet en particulier, en sa qualité de ministre du travail et de l'emploi, sont décidés à étendre le nombre des sections de l'A. F. P. A. distribuant cette formation accélérée du personnel touristique. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

L'industrie touristique, qui répond à un besoin de loisirs et de détente en même temps qu'elle doit constituer un apport de ressources complémentaires, a donné lieu, au cours de ces dernières années, à de nombreuses études destinées à étendre ses possibilités grâce à l'étalement des vacances.

C'est sans doute un lieu commun d'évoquer ce problème. Il n'en reste pas moins vrai qu'aucune entreprise, si saine soit-elle, ne pourrait être rentable si elle ne fonctionnait que quelques mois par an ; c'est pourtant ce que l'on impose aux organisations de tourisme.

Parmi les groupes de travail qui viennent d'être constitués pour l'élaboration du VI^e Plan, il en est un qui est chargé d'étudier cette question de l'étalement des vacances. A cet égard, il profite d'ailleurs des études faites jusqu'à présent et, en particulier, de celle que mène, depuis plusieurs mois, la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances. Cette commission devrait être à même de proposer des solutions concrètes dans ce domaine particulièrement important.

Un effort très sérieux a été demandé aux hôteliers, au cours de ces dernières années, puisque tout hôtel ne correspondant pas aux nouvelles normes sera automatiquement déclassé en 1971. De nombreux hôtels neufs ont été créés ; les conditions de confort des hôtels existants ont été améliorées. Certes, les pouvoirs publics ont aidé les hôteliers par l'octroi de prêts à long terme à des taux intéressants. Cependant, leurs frais d'exploitation sont encore trop élevés pour leur permettre d'aborder dans de bonnes conditions la concurrence internationale. En effet, les charges sociales et fiscales sont, à l'heure actuelle, trop lourdes pour assurer la rentabilité des établissements hôteliers qui ne peuvent, par ailleurs, envisager des compressions de personnel sans encourir un déclassement.

Les hôtels qui se transforment pour s'adapter à l'évolution nécessaire devront être particulièrement encouragés et aidés ; nous souhaitons vivement qu'aussitôt terminée la période actuelle d'austérité et de redressement économique et financier, vous puissiez, s'agissant des prêts du F. D. E. S., mener à nouveau une politique plus libérale à l'égard de la petite et moyenne hôtellerie.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans rendre hommage à l'administration qui, par des mesures de déconcentration au cours de l'année passée, a allégé certaines procédures et permis ainsi de gagner un temps précieux.

Je conclurai en soulignant, avec le rapporteur de la commission de la production et des échanges, l'importance qui doit être accordée à l'industrie touristique dans notre pays.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous en êtes plus conscient que tout autre et nous vous faisons confiance pour exploiter au mieux, sur les plans économique, social et humain, les atouts remarquables de notre pays en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. Olivier Giscard d'Estaing. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est particulièrement agréable de parler du budget du tourisme qui évoque les loisirs, les voyages et les vacances.

Les résultats nationaux sont favorables et la création de votre secrétariat d'Etat ainsi que votre présence à sa tête nous inspirent une très grande confiance. Les exposés de MM. les rapporteurs ont été excellents et complets. Nous comprenons les impératifs de la modestie provisoire de votre budget, complété néanmoins par un gros effort d'investissement national.

Si le temps est au beau fixe, pourquoi intervenir ? En réalité, j'aperçois des incertitudes, des obscurités, voire des contradictions dans ce qui devrait devenir une politique nationale du tourisme. J'aimerais donc suggérer quelques initiatives et poser quelques questions auxquelles votre exposé a déjà apporté des éléments de réponse.

Pensez-vous que le tourisme tient dans les préoccupations nationales la place que justifient son potentiel économique, son rôle d'animation régionale, la rentabilité de ses investissements, ses apports en devises, sa contribution à l'épanouissement culturel et spirituel de chacun et de notre société tout entière ?

C'est une première question. La deuxième en découle.

Votre secrétariat d'Etat est-il en mesure de représenter une force de frappe, toute pacifique, pour les autres ministères dont dépendent largement les possibilités d'expansion du tourisme français ?

Le succès de votre action sera à la mesure de votre influence sur les ministères de l'équipement, du Plan et de l'aménagement du territoire, des transports, de l'économie et des finances et, en ce qui concerne l'étalement des vacances, sur ceux de l'éducation nationale, du développement industriel, de la fonction publique et du travail.

En réalité, il faudrait créer un super-ministère du tourisme doté d'autant de secrétariats d'Etat si l'on voulait vraiment mettre l'accent sur cette priorité.

Mon intervention portera donc davantage sur la politique du Gouvernement à moyen terme que sur votre budget, conforme aux normes des grands pays occidentaux.

Vous avez affaire à trois tourisms différents qui méritent chacun une priorité : le tourisme international, où les impératifs sont la promotion et la compétitivité ; le tourisme national, où la priorité doit aller aux infrastructures, à l'hôtellerie, à l'équipement sportif et à l'étalement des congés ; le tourisme social et familial, par la multiplication des zones d'accueil et une politique généreuse de crédits privilégiés et de subventions.

Avoir une politique du tourisme, c'est constater une triple priorité.

C'est d'abord donner à l'étranger le message de notre civilisation, faire connaître la beauté de nos musées et de nos châteaux, l'attrait de nos paysages — et vous ne m'en voudrez pas si j'évoque particulièrement l'éblouissante côte d'Azur, qui constitue un actif de valeur mondiale.

C'est ensuite organiser des loisirs, où le sport doit procurer un équilibre physique, moral, nerveux, notamment à une jeunesse inquiète — je compte, à cet égard, sur une franche collaboration entre les deux ministères qui se préoccupent des loisirs et du tourisme des jeunes, comme des autres — et assurer la primauté de l'art sur l'oisiveté, de l'amour de la nature sur la tension nerveuse que l'on subit dans les villes.

C'est enfin ce grand effort de générosité sociale — qui inspire justement la politique du Gouvernement — pour donner à tous la possibilité de changement et de repos qu'offrent les vacances auxquelles chacun a droit.

Quelle est la répartition de vos efforts dans ces trois directions ?

Sur le plan du tourisme international, la compétitivité française a été incontestablement améliorée par la dévaluation, mais nos recettes en devises restent encore inférieures du tiers à celles de l'Italie. On devrait donc attendre des résultats importants de votre effort de promotion.

Cependant, il existe encore une certaine incompréhension fiscale de la qualité exportatrice de notre tourisme et de la nécessité d'une harmonisation qui place notre hôtellerie et nos transports dans une position favorable pour la concurrence avec les pays du Marché commun.

S'agissant de l'essence, par exemple, il serait normal que les prix payés par les touristes étrangers dans les différents pays de la Communauté économique européenne soient harmonisés. Si l'un de nos partenaires accorde des avantages spéciaux, il serait juste que nous consentions les mêmes.

L'hôtellerie supporte en France la T. V. A. qui nuit à sa compétitivité, alors que certains de nos partenaires ne lui imposent qu'une taxe de 1,25 p. 100. Il serait donc souhaitable de considérer que l'hôtellerie est une activité exportatrice et d'appliquer les déductions de T. V. A. prévues pour les produits payés en travellers-cheques par les étrangers qui viennent en France. De même, le tourisme favorisant le commerce local,

conviendrait-il de prévoir plus de souplesse dans les déductions de T. V. A. pour les paiements en travellers-cheques des touristes étrangers dans les établissements commerciaux français.

Il faudrait aussi supprimer les tracasseries administratives et alléger la fiscalité afin que nos ports de plaisance puissent accueillir des pavillons étrangers qui assurent également un apport en devises à notre pays.

Le tourisme national pose d'abord le problème des transports puisque, étymologiquement, dans tourisme il y a « tour », c'est-à-dire déplacement. A cet égard, je ferai deux suggestions. D'une part, la S. N. C. F. devrait faciliter l'accès de notre région par la mise en service de trains auto-couchettes reliant directement le Nord et la Côte d'Azur. D'autre part, il est d'une nécessité absolue, sur le plan du tourisme, d'achever la liaison Paris—Nice par autoroute ; notamment, le tronçon Aix—Fréjus devrait être réalisé dans les toutes premières années du VI^e Plan.

Pour l'hôtellerie, on ne peut que se réjouir que les dotations du F. D. E. S. aient été augmentées, comme vous l'avez souligné, et, également, que les crédits de modernisation puissent être accordés aux petits hôtels, si j'ai bien compris, et je souhaite que vous me le confirmiez, monsieur le secrétaire d'Etat.

Quant à l'infrastructure, à l'équipement des ports de plaisance et des côtes, des campagnes et de la montagne, il est essentiel de ne pas freiner les réalisations en cours. Dès lors qu'une opération est engagée et doit être conduite dans des délais fixés et selon des modalités financières établies, tout ralentissement risque de provoquer de grandes difficultés. Nous espérons donc que l'on poursuivra l'exécution des grands projets à la cadence initialement prévue, quitte à retarder — le moins possible évidemment — le démarrage de nouveaux projets.

Enfin, on devrait accorder une priorité à l'étalement des vacances. Il y a près de vingt ans, j'ai organisé avec la Jeune Chambre économique française une campagne en faveur de cet étalement, car nous avions prévu que, la durée des congés s'allongeant et la population croissant, la situation deviendrait un jour inextricable.

Je souhaite que vous organisiez une table ronde interministérielle qui permettrait rapidement de prendre la décision d'étaler davantage les congés. On ne peut que déplorer que le calendrier des vacances scolaires pour l'an prochain raccourcisse en réalité la période des vacances d'été au lieu de la prolonger.

Enfin, pour le tourisme social et familial, vos crédits de programme sont encourageants, vos crédits de paiement sont décourageants. J'espère que la pause sera courte et que, très vite, on reprendra le développement à travers la France des villages de vacances et des terrains de camping. On pourrait d'ailleurs intéresser à l'opération des capitaux privés, car je ne pense pas que votre ministère soit opposé à ce principe.

En conclusion, notre politique du tourisme vaudra ce que valent les hommes, puisqu'il n'est de richesse que d'hommes.

Je formule deux vœux. Le premier, c'est que, en liaison avec l'intergroupe parlementaire et les professionnels du tourisme, regroupés dans la commission qui vient d'être constituée, le VI^e Plan soit élaboré systématiquement, qu'il comporte des objectifs ambitieux car ils seront rentables, procureront des devises et amélioreront finalement les conditions de vie de tous.

M'associant aux interventions de MM. Bozzi et Peizerat sur la nécessité de l'effort de formation professionnelle, je souhaite que votre budget pour 1971 comporte un chapitre pour la formation des hommes de l'industrie du tourisme, formation professionnelle, formation à la gestion du tourisme, formation internationale, afin que tous soient parfaitement informés des techniques internationales les plus modernes d'organisation, de promotion et de gestion.

C'est surtout sur le budget de 1971 que vous aurez le temps, monsieur le secrétaire d'Etat, de placer votre effort au niveau où, véritablement, nous l'apprécierions. Nous vous faisons confiance pour voir alors un programme national d'investissement touristique, comprenant les infrastructures et s'appliquant aux régions où domine ce souci, pour recueillir l'apport considérable en devises que votre effort en cours permet d'espérer, pour élaborer un plan de cinq ans dont chaque budget annuel ne sera qu'une étape de réalisation.

Ainsi, vous apporterez une contribution majeure au bien-être, à la joie de vivre, à la mise en valeur et au rayonnement de notre magnifique pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants ; de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Christian Poncelet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Christian Poncelet. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. On ne peut, sans encourir le reproche d'incohérence, lancer une opération et prendre des mesures qui la contrarient.

J'ai déjà signalé, lors du vote des grandes masses budgétaires, par mon amendement à l'article 23, ce penchant curieux du ministère des finances de donner pour mieux retenir. Je ne puis, quant à moi, rester passif devant un tel comportement.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, manifeste essentiellement votre grande bonne volonté à laquelle s'ajoute votre désir d'assurer la conquête des marchés extérieurs. Les crédits pour le tourisme et l'hôtellerie se trouvent, en effet, dispersés dans les autres fascicules budgétaires — je veux parler des primes et prêts, des dispositions fiscales et des équipements collectifs en matière touristique.

Il me paraît impossible aujourd'hui d'assister sans réagir à la nouvelle orientation que semble vouloir prendre le Gouvernement pour l'aide à l'industrie hôtelière.

Le taux normal des prêts du F. D. E. S. est passé de 6 à 6,75 p. 100 et le taux préférentiel, accordé pour des créations d'hôtels ou des extensions égales à 75 p. 100 au moins de la capacité de l'établissement, de 3,5 à 5 p. 100. Grâce à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, la suppression des prêts d'un montant inférieur à 100.000 francs, qui avait été envisagée à compter du 1^{er} janvier 1970, ne sera pas effectuée. Je vous félicite de ce résultat positif et vous en remercie.

Un risque, toutefois, demeure. Si les grands hôtels parisiens accaparent la quasi-totalité des crédits du F. D. E. S., la petite et moyenne hôtellerie aura certes le droit de déposer des dossiers, mais ceux-ci ne déboucheront que très difficilement ou très lentement sur des modalités de prêts. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me donniez des précisions rassurantes à ce sujet et ce, d'autant plus que vous venez de déclarer que la procédure d'octroi desdits prêts allait être accélérée, ce qui d'ailleurs est une heureuse décision.

En effet, pensez-vous que les 30 millions de francs de crédits nouveaux accordés en 1970 au F. D. E. S. permettront de faire face aux demandes en instance, ainsi qu'à celles qui vont, fort légitimement, être présentées ? Vous avez pu obtenir le report des dispositions dont l'application était envisagée pour le 1^{er} janvier 1970. C'est un grand succès, certes, mais il serait hautement désirable que la menace soit définitivement écartée.

Si, en effet, ces mesures devaient un jour être mises en œuvre, elles aboutiraient à deux résultats.

Premièrement, les zones de rénovation rurale ne seraient qu'une formule vide de sens, rien de plus. Ainsi, les Vosges, qui, de l'avis de la Coder, doivent être l'aire de repos des citadins de la métropole lorraine, resteraient sous-équipées. Leur potentiel hôtelier ne pourrait même que se dégrader par suite de la décision de suppression — heureusement rapportée cette année, grâce à votre action — de certains prêts du F. D. E. S.

Deuxièmement, l'équipement hôtelier français prendrait un double visage, quelques grands et luxueux établissements, essentiellement parisiens, s'opposant à un nombre considérable de petits hôtels à l'existence végétative.

La prime spéciale d'équipement hôtelier, égale à 10 p. 100 du montant des investissements hors taxes, est, vous le savez, susceptible d'être accordée dans trois catégories de zones : les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Centre et de la Corse, qui sont classées en zones de rénovation rurale ; le Languedoc-Roussillon et certains arrondissements ou cantons des régions du Nord et des Alpes ; les métropoles régionales et quelques grandes villes.

Mais les conditions d'octroi — minimum d'investissements de 700.000 francs, création de dix emplois permanents et d'au moins vingt chambres, ce nombre étant porté à cent dans les grandes agglomérations — ont été si restrictives que treize programmes seulement ont été primés en un an. C'est bien peu, ne le croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat ?

De plus, certains départements, classés en totalité ou en partie en zone de rénovation rurale, ont été laissés à l'écart de la carte géographique d'attribution de la prime. Tel est le cas de mon département dont la vocation touristique ou thermique de certaines stations comme Gérardmer, La Bresse, Bussaug ou Plombières-les-Bains est pourtant unanimement reconnue.

Paradoxalement, la prime spéciale d'équipement hôtelier ne peut être accordée dans l'ensemble du massif vosgien, alors que, chacun le sait, le tourisme en général et le thermalisme en particulier constituent des secteurs en difficulté de notre économie, alors que ces secteurs devraient être aidés surtout lorsqu'ils s'insèrent dans des zones de rénovation rurale où des primes dites d'adaptation industrielle sont consenties pour y relancer l'activité.

Au moment où il conviendrait d'assouplir la réglementation et d'étendre les zones bénéficiaires, la prime risque de disparaître purement et simplement le 31 décembre 1970 si les décrets du 30 mai 1968 et du 14 juin 1969 ne sont pas prorogés. Aussi vous demanderai-je, monsieur le secrétaire d'Etat, de revoir — et vous avez laissé entendre que c'était possible — la carte des aides, afin que les zones d'économie rurale ou montagnarde puis-

sent bénéficier de la prime à l'investissement hôtelier qu'il convient de maintenir, pour des raisons que vous connaissez fort bien, étant précisément un représentant de l'une de ces régions.

J'attends de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, des réponses rassurantes à chacune de ces questions afin de pouvoir apaiser les inquiétudes manifestées par les hôteliers de nos régions qui se heurtent à de nombreuses tracasseries administratives sur lesquelles je ne m'attarderais pas longuement, car elles sont connues de tous, et à des soucis financiers à l'occasion des aménagements et améliorations qu'ils désirent entreprendre précisément pour satisfaire cette clientèle que vous envisagez, avec juste raison, d'attirer vers notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Planeix. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Joseph Planeix. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le bref temps de parole dont je dispose, je me contenterai d'appeler rapidement votre attention sur quelques questions qui intéressent plus particulièrement la région d'Auvergne en espérant que vous voudrez bien excuser le caractère un peu décousu de mes propos.

En premier lieu, nous avons appris, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une entreprise américaine serait désormais chargée de vendre le tourisme français. J'aimerais connaître les conditions de cet accord et la part qu'il réserve au tourisme en Auvergne.

En second lieu, et si j'en crois la commission des finances, le budget du tourisme, pourtant bien maigre, souffre d'importants reports de crédits qui ne sont pas consommés. J'aimerais que vous indiquiez à l'Assemblée qui est responsable de cette non-consommation et si vous avez pris des mesures pour que les crédits soient dorénavant normalement utilisés.

En tout état de cause, je pose d'ores et déjà la candidature de l'Auvergne qui est prête à se substituer aux services défaillants : ma région saura bien, quant à elle, utiliser les crédits en question.

Je voudrais ensuite, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dire l'inquiétude des responsables du tourisme dans ma région à l'annonce d'une politique d'aide privilégiée aux grands hôtels, au détriment sans aucun doute des petites et moyennes affaires.

L'Auvergne exploite surtout des hôtels modestes et elle craint pour son avenir touristique les effets de cette mesure discriminatoire.

Je voudrais enfin, très rapidement, appeler votre attention sur le problème des logis de France, dont je préside personnellement l'association dans le Puy-de-Dôme. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons appris qu'il était question de supprimer les prêts destinés à l'hôtellerie inférieurs à 100.000 francs, ce qui affecterait plus particulièrement nos auberges de vacances.

Pour les créations d'hôtels, seuls seraient dorénavant admis les projets d'au moins 30 chambres, ce chiffre étant porté à 60 dans les villes de plus de 100.000 habitants.

Cette disposition, qui prend place dans l'actuelle politique de l'encadrement du crédit, fait naître de très sérieuses inquiétudes parmi les adhérents de notre organisation.

C'est pourquoi les quatre présidents des fédérations de la région d'Auvergne ont adressé, le 27 octobre dernier, une lettre collective au ministre des finances, qui a quelques raisons de bien connaître la région.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les logis de France sont généralement de petits hôtels qui disposent en moyenne de 17 chambres. Ils offrent l'avantage de réunir des professionnels qui acceptent des règles communes, rendues publiques, et qui pratiquent des prix « tout compris ». C'est une formule très intéressante pour le tourisme familial et social, principal client de nos logis. C'est aussi une formule qui a la faveur de l'Auvergne, puisque 80 p. 100 de nos hôtels ont moins de 31 chambres et que de nombreux projets, égaux ou supérieurs à ce chiffre, sont sur le point d'être réalisés.

Notre région sera donc particulièrement touchée et l'on risque, monsieur le secrétaire d'Etat, d'anéantir d'un coup tous les efforts accomplis depuis des années et des années par les responsables locaux — je pense, en particulier, aux conseils généraux qui accordent des bonifications d'intérêt pour ces opérations.

Pourtant, il s'agit surtout d'un tourisme saisonnier d'été et les grands hôtels de type international ne peuvent pas être rentables. En revanche, nos petits établissements sont viables car, exploités en famille ou avec un minimum de personnel, ils donnent un résultat appréciable.

Les mesures prises ou envisagées iront donc à l'encontre de notre développement régional et de la rénovation rurale. Elles s'ajoutent à des décisions qui ont déjà largement pénalisé notre hôtellerie régionale, en particulier l'application de la T.V.A.

au taux de 15 p. 100 au lieu de 7 p. 100 à certains établissements. Et je ne parle pas des diverses mesures qui ont frappé le thermalisme.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'appelle avec insistance votre attention sur les difficultés que vont connaître les logis et les auberges de vacances si les projets gouvernementaux sont appliqués.

Ce secteur fait vivre plusieurs dizaines de milliers de personnes. Dans notre seule Auvergne, grâce aux efforts conjoints du secteur privé et des responsables locaux, nous avons créé une chaîne de 220 logis, soit près de 4.500 chambres, et d'une centaine d'auberges de vacances représentant environ 800 chambres.

De plus, ces petits établissements contribuent au développement des sports d'hiver dans notre région et, en particulier, au Mont-Dore, à Super-Besse, à Saint-Anthème, dans le Puy-de-Dôme et à Super-Lioran dans le Cantal.

Plusieurs communes du Puy-de-Dôme, tentées par cette activité, notamment Chastreix, La Tour-d'Auvergne et Anzat-le-Luguët, auront besoin du concours des auberges et des logis pour assurer le succès de leurs projets.

L'Auvergne, monsieur le secrétaire d'Etat, dispose d'un capital touristique et thermal exceptionnel. Les efforts réalisés jusqu'à présent commencent à être payants. J'espère que vous serez conscient de l'enjeu et que vous ne « casserez » pas le mouvement engagé, ce qui ne manquerait pas de toucher, non seulement les petits et moyens exploitants installés dans les zones rurales où ils contribuent à enrayer le déclin général des activités, mais également les milliers de modestes touristes français et étrangers qui nous font l'honneur, chaque année, de nous rendre visite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Renouard.

M. Isidore Renouard. Mesdames, messieurs, au cours de l'important débat qui s'est déroulé les 26 et 27 novembre 1963 sur l'aménagement du territoire, j'étais intervenu sur le tourisme social et j'avais insisté sur les possibilités offertes par des milliers de communes rurales aux familles qui, de plus en plus nombreuses, éprouvent le besoin de vacances.

Cette forme de tourisme, que vous venez d'appeler « tourisme familial », se développe et les Français qui viennent dans nos campagnes passer leurs vacances ou leurs week-ends sont en nombre toujours croissant.

Cependant, ce développement que l'on constate dans la plupart des régions de France pose aux municipalités ou aux syndicats d'initiative de ces communes un problème sérieux, celui du financement de l'équipement minimum nécessaire à l'accueil des familles qui ont choisi d'y passer leurs congés.

Il s'agit essentiellement de la création de terrains de camping, de parkings et de la construction ou de l'amélioration des chemins d'accès aux sites agréables : vallées de rivière, bois et forêts, curiosités naturelles ou historiques.

Je n'insisterai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la nécessité d'améliorer la capacité et la qualité d'accueil de l'hôtellerie et des commerces liés à l'activité du tourisme, en zone rurale en particulier.

Par vos activités professionnelles, vous n'ignorez pas ce problème et vous venez de l'évoquer.

Je vous demanderai toutefois de donner à ces hôteliers et à ces commerçants plus de facilités encore pour contracter les emprunts nécessaires au financement des travaux d'équipement convenables et indispensables.

Je voudrais dire quelques mots maintenant de la navigation de plaisance qui, tout le monde le sait, connaît une expansion très rapide depuis quelques années, tant sur les côtes que sur les rivières et canaux.

Ce développement est si rapide qu'il dépasse, là aussi, les possibilités d'accueil et il est indispensable, vous venez de le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, d'augmenter le nombre et la capacité des ports de plaisance.

Vous avez évoqué aussi l'insuffisance de nos voies navigables et je vous en remercie. C'est sur ce problème surtout que je voudrais appeler votre attention.

L'énorme réseau français de voies navigables — 8.000 kilomètres — n'est pas utilisé à 20 p. 100 alors que ces voies d'eau coulent à travers les paysages les plus variés et les plus pittoresques d'Europe.

M. Valleix, rapporteur de la commission de la production et des échanges, signale, dans son excellent rapport écrit, qu'en Angleterre quarante mille bateaux évoluent sur les eaux intérieures contre onze mille seulement en France.

Cette insuffisance est due sans doute, pour une part, à un manque de publicité ; mais elle est due surtout au mauvais état d'entretien de nos canaux et rivières navigables. Cet entretien a été souvent négligé après l'avènement et le développement des chemins de fer qui, aux yeux de certains, semblaient devoir remplacer la voie d'eau pour le trafic fluvial des marchandises. C'est au moins ce qui s'est passé dans ma région.

Malgré ces difficultés, le trafic des marchandises continue cependant, mais le développement de la navigation de plaisance rend encore plus nécessaire la remise en état, de toute urgence, de ces voies. Il est indispensable, en particulier, de procéder aux réparations d'écluses, d'effectuer des travaux de protection des berges et surtout d'améliorer le tirant d'eau par dragage et curage pour le mettre au gabarit des bateaux de tonnage moyen. Le tirant d'eau idéal serait, en ce qui nous concerne, de 1,60 mètre. Or, nous en sommes à l'heure actuelle à l'étiage de 1,28 mètre à 1,30 mètre. C'est insuffisant, tant pour le transport des marchandises que pour la navigation de plaisance.

Des comités se sont créés, en particulier le comité de promotion touristique des canaux bretons, qui organise depuis cinq ans les rallies Manche-Océan auxquels participent de nombreux bateaux français et britanniques. Cette année, au cours de la saison 1969, plus de sept cents bateaux ont, malgré toutes ces difficultés, traversé la Bretagne de la Manche à l'Atlantique, de l'embouchure de la Rance à celle de la Vilaine.

Ces comités sont particulièrement dynamiques et je me permets de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour les aider. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon intervention à l'occasion de la discussion du budget du tourisme a pour objet de souligner la contribution de la Martinique et des Antilles françaises au patrimoine touristique national.

Il s'agit, en effet, d'un tourisme importateur de devises, voire complémentaire de celui de la métropole par ses caractéristiques saisonnières.

Sans doute, la politique du tourisme dans les départements d'outre-mer se justifie-t-elle pleinement par des arguments fondés sur la situation économique et sociale de ces régions françaises éloignées : nécessité d'augmenter le volume des recettes locales, réduire leur dépendance économique par rapport aux transferts publics, diminuer le déficit de leur balance commerciale, lutter enfin contre le sous-emploi.

Mais cette politique se justifie également par des raisons générales afin de ne pas laisser inutilisées des ressources nationales dans le domaine productif de l'industrie touristique et hôtelière, exportatrice de services.

Les Antilles françaises, par leurs richesses naturelles, la diversité de leurs sites touristiques, leurs conditions climatiques, sont bien placées, face à un marché en provenance de l'Amérique du Nord et du Canada.

Mais elles offrent également, dans la conjoncture actuelle, l'avantage d'apporter à nos compatriotes de la métropole le soleil lointain et une mer tropicale, tout en restant dans la France et avec sa monnaie.

Aussi est-il urgent de définir une politique du tourisme qui soit cohérente et efficace. Nous n'ignorons pas les efforts entrepris à l'initiative du ministre chargé des départements d'outre-mer, mais il convient de sortir du stade des études. Il existait une première mission interministérielle pour le tourisme dans les départements d'outre-mer. Une deuxième a été créée. Qu'a-t-elle fait pour susciter des activités touristiques et hôtelières nouvelles ?

Il faut coordonner les activités et aboutir à une implantation hôtelière équilibrée et suffisante pour atteindre le seuil où l'ensemble de l'organisation pourra devenir rentable.

Malgré la volonté du Gouvernement, il semble que les instances responsables n'aient pas le souci véritable de faire aboutir les projets. Des réalisations importantes ne verront pas le jour à cause du découragement de certains promoteurs.

Comment croire à l'efficacité de la politique suivie par le Gouvernement en matière de tourisme aux Antilles, quand on apprend dans quelles conditions un groupe d'investisseurs étrangers, décidé à réaliser à la Guadeloupe et à la Martinique des créations importantes et ayant déjà obtenu de la caisse centrale de coopération économique un accord de principe pour un emprunt de 30 millions, a été amené à abandonner ses projets parce qu'était exigée de lui une participation de capitaux étrangers de 50 p. 100 au lieu des 40 p. 100 proposés initialement ?

Comment ne pas s'inquiéter également pour le développement du potentiel touristique des Antilles, quand on sait qu'une autre opération, pour laquelle le principe d'un prêt de 20 millions avait été retenu, est sur le point d'être abandonnée ? Il est urgent de simplifier et d'accélérer les procédures de constitution et d'agrément des dossiers techniques, administratifs, financiers et fiscaux, ce qui n'empêche pas de rechercher les garanties nécessaires.

Il faut mettre en application la loi n° 60-1368 du 22 décembre 1960 dont l'article 8, dernier alinéa, autorise l'extension de l'exonération d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux réalisés en France métropolitaine, facilitant ainsi l'installation

de promoteurs expérimentés. Il convient de souligner aussi l'utilité d'une déconcentration des compétences d'agrément.

Rappels d'autres mesures indispensables : la prorogation de l'octroi de la prime d'emploi au-delà du 31 décembre 1970 ; l'allongement de sa durée d'application ; la prorogation de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exonération de la patente ; l'aménagement des infrastructures de base, intérieures et maritimes et, à cet égard, le renforcement et l'allongement de la piste, à la Martinique, pour permettre l'atterrissage des Boeing 747 ; la formation professionnelle et, enfin, l'abaissement des tarifs aériens, d'ores et déjà possible, qui permettrait à nos compatriotes de la métropole de mieux connaître les Antilles.

Insistons aussi sur la nécessité d'une diversification de l'équipement hôtelier.

Si les grands établissements de luxe ou de demi-luxe sont utiles et exercent une action d'entraînement, la petite et moyenne hôtellerie, qui répond à la demande d'une autre clientèle, aussi bien étrangère — américaine et canadienne — que française, présente l'avantage de mieux s'intégrer dans la vie économique et sociale de la région.

Actuellement, le promoteur de tels établissements se heurte à des difficultés multiples : il ne bénéficie ni d'avantage fiscal ou financier ni d'exonération ni de prime d'équipement.

Ainsi, le développement de la petite hôtellerie appelle-t-il la création d'un organisme de crédit spécialisé, la rentabilité étant favorisée par une assistance technique sous l'égide, par exemple, de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique.

Il n'est pas inutile de noter que la promotion touristique n'est pas exclusive, au contraire, du tourisme social et familial — villages de vacances ou plages populaires — qui doit être coordonné avec l'action dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Pour terminer, j'appelle l'attention du Gouvernement sur les modifications à apporter aux décrets n° 68-538 et 68-539 du 30 mai 1968 et n° 69-642 du 14 juin 1969, très restrictifs à l'égard de la petite et de la moyenne hôtellerie, et qui gênent l'extension d'hôtels déjà existants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous savons que M. Rey, ministre chargé des départements d'outre-mer et responsable aussi du tourisme qui s'y développera — ou non si les méthodes ne changent pas — est parfaitement convaincu de l'urgence de la promotion économique à ces régions.

Concernant une industrie d'intérêt national aussi bien que régional, c'est d'une action d'ensemble qu'il s'agit.

Tel est le sens de mon intervention sur la politique touristique du Gouvernement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes premiers mots seront pour regretter qu'au titre de vos services il ne soit prévue aucune dotation pour les départements d'outre-mer. Il ne peut s'agir de désengagement...

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Pas le moins du monde ! C'est parce qu'ils n'entrent pas dans les attributions du secrétariat au tourisme. Vous avez la chance inouïe d'être dotés d'un véritable ministère. Je suis persuadé qu'animé comme il est par M. Rey il exprimera tout l'intérêt qu'il porte aux départements d'outre-mer.

M. Jean Fontaine. Je vous en donne acte, mais cette réponse ne me satisfait pas entièrement pour les raisons suivantes.

D'abord, vous venez de rappeler l'existence d'une mission, placée sous le contrôle et la tutelle de M. Rey, ministre chargé des départements d'outre-mer, mission qui fonctionne grâce aux crédits du F.I.D.O.M. et qui s'occupe de tourisme.

Vous pouvez toujours me renvoyer à M. Rey et au F.I.D.O.M., mais je ne m'en contente pas.

Il est inconcevable, en effet, que le tourisme, qui devient une activité à multiples facettes, puisse s'analyser et se définir dans un cadre aussi étiqué, fut-il régional. On ne peut le faire que dans un cadre au moins national et même de plus en plus international. Nous voulons donc que notre programme soit inséré plus intimement dans le plan national, quitte, pour son exécution, à pratiquer la déconcentration et la décentralisation.

Quant aux crédits, il nous paraît anormal de restreindre notre activité dans ce domaine aux seules possibilités du F.I.D.O.M. quand on sait que la masse globale de ce fonds qui nous est allouée ne représentera, à la fin du V^e Plan, que 50 p. 100 des crédits prévus et que c'est sur cette portion congrue que nous devons prélever pour promouvoir notre tourisme.

Je formule donc la requête suivante : ne serait-il pas possible de faire participer nos départements d'outre-mer aux mêmes sources de financement que les départements métropolitains, aux facilités offertes par votre ministère, aux possibilités réservées par les organismes qui dépendent de vos services pour développer ce tourisme ?

En effet, il faut bien que vous sachiez, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui êtes responsable du tourisme, que si le V^e Plan a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir un développement

touristique de grande envergure dans les départements d'outre-mer, il y a loin de la coupe aux lèvres. En dépit de promesses maintes fois répétées, l'objectif annoncé pour mon département — la construction de 160 chambres d'hôtel — n'a pas été réalisé.

Je ne crains pas de le dire : dans mon département il n'y a pas d'activité réellement touristique. Je dois à la vérité de reconnaître qu'une infrastructure a été mise en place pour l'approche des sites, mais, en revanche, rien n'a été fait dans les domaines des équipements distrayants, de la publicité, de la propagande. A l'heure où je vous parle, mon département est ignoré du monde. Les agences de voyages ne le connaissent pas alors qu'il se trouve à proximité de réservoirs de touristes potentiels formés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud. Rien n'a été entrepris dans ces pays pour intéresser leurs habitants à la découverte de mon département.

Je conviens que ses équipements d'accueil ne sont pas toujours valables. Mais nous tournons dans un cercle vicieux : il n'y a pas de tourisme parce qu'il n'y a pas d'hôtels, et il n'y a pas d'hôtels parce qu'il n'y a pas de touristes ! Il faut en sortir et commencer par le commencement, c'est-à-dire la construction d'hôtels.

Cela nécessite, certes, un effort particulier du secteur privé, mais aussi de la puissance publique, soit sous forme de crédits, soit sous la forme de participation à des organismes de prêts auxquels, jusqu'à présent, les D.O.M. n'ont pas accès.

Il faut aussi que la puissance publique intervienne dans l'aménagement des services et des tarifs aériens — M. Camille Petit vient d'y faire allusion — dans l'infrastructure aérienne, par la construction de pistes d'atterrissage capables de supporter les grands avions de transport qui entreront bientôt en service dans notre région, c'est-à-dire les Boeing 747.

Voilà ce dont je voulais vous rendre conscient, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que vous puissiez nous aider et donner au tourisme outre-mer les moyens dont il a le plus grand besoin pour accomplir son épanouissement, dans lequel le tourisme est appelé à un riche avenir.

Je vous remercie de votre attention et, bien que la Réunion ne soit pas directement concernée par ce budget, je le voterai. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Charles Privat.

M. Charles Privat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parler tourisme c'est, d'une façon générale, toucher à bien des aspects de l'ensemble de la politique gouvernementale.

En effet, l'industrie touristique utilise l'ensemble des moyens qu'un Etat peut mettre au service d'un pays ou d'une région.

Le tourisme, ce n'est pas seulement l'accueil des touristes, c'est l'ensemble du confort, des facilités et des prix offerts dans un pays ou dans une région à un non-habitant qui visite ou traverse ce pays ou cette région. Autrement dit, il est indispensable lorsqu'on parle tourisme, d'évoquer, par exemple, les problèmes intéressant les moyens de communication, qu'il s'agisse des routes, des autoroutes ou du téléphone. En définitive, parler tourisme c'est parler essentiellement de l'équipement général du pays.

La France, avec ses plages océanes ou méditerranéennes, avec ses montagnes, ses lacs, avec aussi ses richesses architecturales de tous les âges, est sans aucun doute un pays où l'industrie touristique devrait être très florissante puisqu'elle peut satisfaire les goûts divers des touristes qui sont, en général, des « vacanciers ».

Mais se contenter de ce que la nature ou les siècles nous ont donné est tout à fait insuffisant, surtout dans la société actuelle qui souhaite toujours des services améliorés.

Je voudrais donc évoquer rapidement quelques points qui me paraissent importants et qui constituent des obstacles à la mise en valeur de l'industrie touristique française.

Le premier de ces obstacles est certainement la concentration des vacances et — on en a déjà très longuement parlé — notamment des vacances scolaires qui a obligé les familles à grouper leur départ et leur retour sur une période restreinte. Le résultat a été de compromettre, d'une part, la rentabilité des investissements touristiques et, d'autre part, d'augmenter les dépenses des familles tout en amoindrissant parfois leur satisfaction.

De même, la fermeture simultanée des entreprises françaises en juillet et en août aggrave les inconvénients signalés, en même temps qu'elle marque une mise en sommeil de l'économie du pays.

Il serait donc utile que la loi sur les congés ne retienne plus la période du 1^{er} mai au 31 octobre, mais que les employeurs soient encouragés à étaler le choix des vacances sur un laps de temps plus long.

Obstacle majeur, l'insuffisance de la capacité hôtelière. Mais si celle-ci est insuffisante, c'est parce qu'elle ne bénéficie pas

de moyens suffisants pour augmenter le nombre de lits ou la qualité des services rendus, en raison d'une fiscalité et d'une parafiscalité beaucoup trop lourdes.

Si l'on prend, par exemple, les taux de T.V.A. applicables à l'hôtellerie, on s'aperçoit qu'ils varient d'abord en raison du classement des hôtels, ensuite selon la nature du service rendu. Ce qui apparaît immédiatement, c'est, encore une fois, la mauvaise place assignée aux petites entreprises, en général familiales puisque les hôtels paient une T.V.A. double de celle des hôtels classés, alors que leur clientèle est évidemment plus modeste que celle des grands établissements. Et comme, de plus, ces petits commerces n'ont pas les moyens d'investir en raison des mesures d'encadrement du crédit, ils ne bénéficient d'aucune réduction sur leurs impositions.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Crédit hôtelier ne s'intéresse actuellement, en fait, qu'aux projets portant sur au moins cinquante à soixante chambres.

Il y a aussi le problème des normes de classement des établissements. Le classement actuel doit être revu en 1971 et, sans vouloir faire la moindre démagogie, il apparaît que les normes prévues sont parfois excessives, compte tenu du patrimoine immobilier actuel des petits établissements et des difficultés d'obtenir des prêts pour leur amélioration, dont je viens de parler.

Il serait indispensable d'apporter beaucoup plus de souplesse dans la définition des normes qui conditionnent le classement.

Je ne voudrais pas m'étendre sur le problème des routes, des autoroutes et du téléphone, si ce n'est pour souligner ce que je disais au début de cette intervention : les moyens de communication constituent un facteur essentiel du développement touristique, et la faiblesse des réseaux routier et téléphonique français met notre pays à l'écart des autres Etats européens.

Il y a aussi la question des bons d'essence qui permettaient aux touristes étrangers, il y a quelques années, d'acheter moins cher le carburant dont ils avaient besoin pour visiter notre pays. Cette expérience devrait être reprise, car son succès dans d'autres pays, notamment en Italie, le justifie suffisamment.

Parce que je suis maire d'une ville qui a, disons, le bonheur de posséder un nombre impressionnant de monuments de toutes les époques, qu'elles soient romaine, romane-gothique, je crois qu'il faudrait définir et surtout appliquer une politique de mise en valeur de ces monuments.

Je sais bien que cela ressortit à votre collègue des affaires culturelles, mais peut-être pourriez-vous intervenir auprès de lui à ce sujet et lui dire l'intérêt que vous portez à ce problème.

Une loi de programme a été votée. Elle était ambitieuse. Elle demandait aux collectivités locales qui sont presque toujours propriétaires de ces monuments, un effort financier très important. Celles-ci avaient, pour la plupart, donné leur accord pour ces dépenses nécessaires à la bonne conservation de leur patrimoine architectural. Hélas ! le programme initial s'est rétréci comme une peau de chagrin en raison de la minceur des crédits mis à la disposition du ministère des affaires culturelles et les travaux projetés subissent un très grand retard. Il importe donc de faire là un effort important qui intéresse au premier chef le tourisme.

Enfin, je voudrais dire un mot sur la réglementation de la circulation des caravanes. Je suis moi-même caravanier depuis de longues années, et je viens, hier justement, de passer l'examen médical que l'on impose à tous les titulaires du permis de conduire du type « E », c'est-à-dire à ceux dont la voiture tracte une caravane. Parce qu'il est vrai qu'à l'heure actuelle, en France, il faut, pour conduire une voiture attelée d'une remorque de plus de 700 kilogrammes, être titulaire d'un permis spécial valable cinq ans et renouvelable seulement au vu d'un certificat médical favorable !

Je m'étonne et même je m'indigne de cette mesure discriminatoire car un ensemble caravane-voiture est toujours conduit à une vitesse inférieure à celle de la voiture « en solo » et les accidents où sont impliqués les équipages voitures-caravanes sont très rares, vous le savez.

L'obligation de passer la même visite n'est pas exigée des conducteurs de voitures susceptibles de rouler à 180 ou 200 kilomètres à l'heure. Il me semble qu'il y a là une véritable brimade des caravaniers. En Suisse, en Allemagne, en Bel-

gique, en Suède, au Danemark, en Angleterre, on délivre sans formalités excessives le permis de conduire des caravanes dans les mêmes conditions que le permis de conduire ordinaire car, je le répète, les risques sont infiniment moindres du fait des caravaniers, dont la vitesse est fatalement réduite, que des conducteurs de voitures de sport, aucun poids ne freinant les impressionnantes possibilités mécaniques de leurs bolides.

Cela me conduirait à parler des problèmes intéressants les terrains de camping et de caravanning mais j'ai trop peu de temps pour le faire. Je voudrais simplement souligner, après d'autres, le retard de l'équipement de terrains, et notamment de terrains de qualité. Les objectifs du V^e Plan, vous le savez, ne seront pas atteints.

Il faudrait encourager les promoteurs et surtout les collectivités locales à développer une politique d'équipement de terrains dignes de notre pays et pour cela pratiquer une politique de crédits à taux réduits ou bonifiés.

Le nombre des campeurs et des caravaniers ira sans cesse croissant, c'est inévitable. Il faut donc prévoir, non seulement de rattraper le retard, mais d'aménager les structures d'accueil nécessaires pour faire face à cet essor.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je désirais présenter dans ce débat sur le budget du tourisme dont on peut dire, en résumé, qu'il ne vous donnera pas des moyens à la mesure des intentions que vous venez d'exposer. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Nomination, s'il y a lieu par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances, d'un membre de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Équipement et logement. — Tourisme (suite). (Annexe n° 20. — M. Louis Sallé, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome XI, de M. Valleix, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération.

(Annexe n° 34. — M. Lucas, rapporteur spécial.)

Justice.

(Annexe n° 22. — M. Sabatier, rapporteur spécial ; avis n° 840, tome I, de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Services du Premier ministre (suite).

IV. — Territoires d'outre-mer.

(Annexe n° 29. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome XIV, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 840, tome V, de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.